



PUBLICIS GROUPE

Principaux chiffres clés :

en millions d'euros, à l'exception des % et de données par action (en euros)	2007	2006	2005
Données extraites du compte de résultat			
Revenu	4 671	4 386	4 127
Marge opérationnelle avant amortissements	888	820	765
<i>En % du revenu</i>	<i>19,0%</i>	<i>18,7%</i>	<i>18,5%</i>
Marge opérationnelle	779	713	649
<i>En % du revenu</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,3%</i>	<i>15,7%</i>
Résultat opérationnel	746	689	652
Bénéfice net (Part du Groupe)	452	443	386
Bénéfice net par action ⁽¹⁾	2,18	2,11	1,83
Bénéfice net par action (dilué) ⁽²⁾	2,02	1,97	1,76
Dividende attribué à chaque action	0,60	0,50	0,36
Données extraites du bilan			
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Total de l'actif ⁽³⁾	12 244	11 705	11 758
Capitaux propres, part du Groupe	2 198	2 080	2 056

⁽¹⁾ Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice net par action s'élève à 210,4 millions d'actions pour l'année 2005, 209,6 millions d'actions pour l'année 2006 et 207,6 millions d'actions pour l'année 2007.

⁽²⁾ Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice net par action (dilué) s'élève à 233,8 millions pour l'année 2005, 240,1 millions d'actions pour l'année 2006 et 239,4 millions d'action pour l'année 2007. Il comprend les Bons de Souscription d'Actions, les stock-options et les emprunts convertibles ayant un effet dilutif. Au 31 décembre, tous ces instruments ont un effet dilutif, à l'exception des stock-options dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de la période.

⁽³⁾ Après harmonisation du classement comptable des achats d'espaces livrés non facturés dans les comptes 2006.

L'année 2007 est marquée par de forts contrastes dans un paysage économique dominé par des incertitudes croissant au long des mois, et assombri par le développement d'une grave crise financière qui a amplifié les anticipations de ralentissement de l'économie américaine. Mais l'on retiendra de cette année 2007 les très bons résultats obtenus. Si la croissance organique à 3,1% est restée modeste et n'a pas correspondu aux attentes, comparée aux 5,6% de l'année précédente, les résultats sont au rendez-vous, dépassent les estimations et marquent la qualité de la gestion et le dynamisme des équipes et reflètent la pertinence de la stratégie de notre Groupe.

Le taux de marge opérationnelle s'élève à 16,7% pour l'année, comparé à 16,3% en 2006 et fait remarquable pour cette année intègre Digitas et les coûts de restructuration associés.

Le résultat net, part du groupe, s'inscrit à 452 millions d'euros, en progression par rapport au résultat net de 2006 (et ceci hors éléments exceptionnels).

Le bénéfice net par action courant dilué progresse de 5% à 2,11 euros contre 2,01 en 2006. Le bénéfice net par action dilué s'élève à 2,02 euros contre 1,97 euro en 2006, soit une progression de près de 3%.

Au 31 décembre 2007, la dette nette est de 837 millions d'euros. Le Free Cash Flow, hors variation du besoin en fonds de roulement est de 615 millions d'euros, un montant record.

Ainsi dans cette année à faible croissance pour le Groupe, nous avons atteint tous nos objectifs (et dépassé certains) avec un an d'avance. Le Directoire tient à exprimer ses très vifs remerciements à toutes les équipes du Groupe qui ont fourni un effort considérable.

Le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 juin prochain sera de 0,60 euro par action, en progression de 20% ; il représente un taux de distribution de 27,5%. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, le dividende sera mis en paiement le 22 juillet 2008.

Enfin, 2007 a été particulièrement fertile en gains de budgets, la somme des budgets conquis dans l'année s'élevant à plus de 5 milliards de dollars. Au-delà de budgets globaux conquis au long de l'année, on notera un retour de la France avec des gains de budgets significatifs qui comprennent entre autres BNP Paribas, Cap Gemini.

Sur le plan créatif, Publicis Groupe a égalé ses résultats de l'année dernière lors de la 54^{ème} édition du Festival International de la Publicité de Cannes en remportant 93 Lions et en se classant second après Omnicom. Publicis Groupe a remporté pratiquement un quart de tous les prix attribués.

Outre 7 Prix Jeunes Créateurs, les réseaux et les agences de Publicis Groupe ont été primées dans toutes les catégories. Les agences du Groupe ont obtenu 1 Grand Prix, 17 Lions d'or, 31 Lions d'argent et 37 de bronze. Saatchi & Saatchi arrive en tête avec 33 récompenses et Saatchi & Saatchi New York est nommée « Agency of the year ». Suivent Leo Burnett avec un total de 26 Lions et Publicis avec 17 Lions. A noter que les performances des agences ont été particulièrement remarquées dans l'affichage, la radio, la presse, titanium et integrated : Publicis Groupe a obtenu le meilleur score du Festival dans ces catégories.

Franc succès également aux Clio Awards 2007, une des plus prestigieuses compétitions internationales de publicité. Au total, 418 prix ont été distribués dans 27 pays dont 112 pour Omnicom, 97 pour Publicis Groupe, 43 pour WPP, et 16 pour Interpublic. Cette performance de Publicis Groupe est d'autant plus remarquable que le Groupe est à peu près deux fois plus petit que WPP ou Omnicom.

Saatchi & Saatchi a obtenu le nombre impressionnant de 52 prix, et revient en force avec notamment le prix « Agency Network of the Year ». Deux « Grand Prix » en Télévision et Outdoor de Leo Burnett marquent le dynamisme du réseau (29 prix), Publicis, Fallon ou BBH continuent à faire de Publicis Groupe le numéro deux de ce palmarès.

Enfin, Publicis Groupe a réalisé une bonne performance aux Effie Awards 2007, récompensant les agences à la fois les plus créatives et les plus efficaces, en se plaçant, avec 42 agences primées, deuxième du classement général. Les agences du Groupe ont remporté au total 24 Prix, dont 5 d'or, 16 d'argent et 3 de bronze.

Pour la quatrième année consécutive, Publicis Groupe est classé premier par le « Gunn report » pour la création.

L'année 2007 a été particulièrement active en termes de croissance externe.

Le 29 janvier 2007, Publicis Groupe avait annoncé le succès de l'offre publique d'achat lancée sur Digitas Inc. L'intégration remarquable de Digitas au sein de Publicis Groupe contribue à l'accélération de la croissance du Groupe dans le numérique. Nous sommes très heureux de cette acquisition dont l'impact dans notre Groupe dépasse de loin celui des chiffres. L'agence et son dirigeant, David Kenny, nous apportent une vision très différente du monde numérique et notre transformation est réelle, tangible et perçue de nos clients et du marché.

Publicis Groupe a annoncé le 7 mars 2007 l'acquisition de Pharmagistics, agence de communication dans le domaine de la santé basée dans le New Jersey (USA), spécialisée dans le marketing direct et la vente, en conformité avec le PDMA (*Prescription Drug Marketing Act*), ainsi que les services logistiques entre les entreprises pharmaceutiques et les praticiens.

Le 2 avril 2007, Publicis Groupe a annoncé la prise d'une part majoritaire au sein de Yong Yang, agence basée à Chengdu en Chine, leader en marketing services, marketing opérationnel auprès de la grande distribution et opérations promotionnelles. Cette acquisition illustre l'expansion des opérations marketing services en Chine et en Asie : en 2006, le Groupe avait ainsi pris le contrôle de l'agence Betterway basée à Shanghai, l'une des agences chinoises les plus importantes et les plus innovantes en matière de marketing services. L'acquisition de 51% du capital de Betterway a été conclue le 11 juillet.

Créée en 1995, agence indépendante, Yong Yang possède une connaissance approfondie des marchés urbains présents dans de nombreuses régions de Chine et sait appréhender les différents profils de consommateurs. Avec 29 agences sur tout le territoire chinois, et notamment dans le centre du pays, Yong Yang est la seule agence de marketing services dont la présence est significative à Chengdu, capitale en plein essor du Sichuan.

Le 11 avril 2007, Publicis Groupe a annoncé l'acquisition de « The McGinn Group », agence basée à Arlington (Virginie) et spécialisée dans la communication corporate, la gestion des risques, la gestion des situations de crise, l'accompagnement de procédures juridiques. Cette acquisition renforce considérablement la position de MS&L dans l'univers de la communication corporate.

The McGinn Group sera renommée « McGinn MS&L ». Elle continue à intervenir comme conseil stratégique auprès de grands groupes, d'universités, d'agences gouvernementales américaines et de cabinets d'avocats et à répondre aux demandes de ses clients confrontés à des problèmes complexes en matière d'emploi, de procédures judiciaires, d'environnement ou d'incidents produits.

Le 14 juin 2007, Publicis Groupe a annoncé son intention d'acquérir Business Interactif, société française cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Au terme d'une offre de rachat conclue avec succès, Publicis a déposé une offre de retrait obligatoire finalisée au mois de novembre 2007.

Business Interactif, fondé en 1996, est le premier groupe français indépendant de communication digitale et interactive et compte parmi les entreprises les plus performantes du secteur.

Business Interactif a rejoint Digitas, le leader de la communication digitale et interactive. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Publicis Groupe visant à accroître son leadership dans le domaine de la communication digitale et à se doter des meilleures compétences dans ce secteur.

Le 28 juin 2007, Publicis Groupe et Dassault Systèmes ont annoncé la signature d'un accord portant sur la création de 3dswym, une joint-venture dans le domaine de la 3D en ligne. Basée à Paris, cette joint-venture est une plateforme collaborative qui permettra aux responsables

marketing des grandes marques et aux consommateurs de développer ensemble des produits et des concepts, y compris pour les points de vente, en faisant appel aux technologies du Web et de la 3D la plus innovante.

Le 29 juin 2007, Publicis Groupe a réalisé le lancement, annoncé le 20 avril 2007, d'une joint-venture dans le secteur événementiel : *PublicisLive*. *PublicisLive* est destinée à se consacrer exclusivement aux conférences internationales et institutionnelles, aux manifestations prestigieuses du monde de l'entreprise.

Le 3 juillet 2007, Publicis Groupe a annoncé la conclusion d'un accord pour le rachat de Muraglia, Calzolari & Associati (M,C&A), la plus importante agence média indépendante en Italie rebaptisée « M,C&A MediaVest » renforce la position du Groupe en Italie.

Le 5 juillet, l'acquisition de Pharmagistics (USA), annoncée le 7 mars, a été conclue.

Le 31 juillet 2007, Publicis Groupe a acquis le groupe Communication Central Group (CCG), la plus grande agence de marketing interactif indépendante de Chine, avec 200 collaborateurs à Shanghai, Pékin, Shenzhen.

CCG a intégré le réseau Digitas et a été renommée Digitas Greater China.

Le 6 septembre 2007, Publicis a renforcé son offre en marketing mobile avec l'acquisition de Phonevalley, agence européenne fondée en 2006 et basée à Paris, un des leaders européens de la communication mobile. Phonevalley va devenir la plateforme de communication mobile au sein des réseaux de Publicis Groupe Media.

Le 12 septembre 2007, Publicis a acquis Wcube, créée en 1995, une des premières agences interactives en France ; Wcube intègre le réseau Publicis Worldwide et devient Publicis Modem France.

Le 19 septembre Publicis Groupe devient actionnaire de Capital Advertising, la première agence de publicité indépendante à Delhi, et l'une des plus réputées en Inde. Capital Advertising accroît significativement la présence du réseau Publicis Worldwide à Delhi qui avec 14 millions d'habitants représente le centre économique le plus actif en Inde.

Le 24 septembre 2007, dans le cadre du renforcement de son pôle de *marketing services*, Publicis Groupe a annoncé le rachat de l'agence SAS au Royaume-Uni, venant élargir l'offre de Publicis Consultants dans les activités de relations publiques, relations presse, design, communication *corporate* et financière et communication interne.

Le 11 octobre Publicis Groupe acquiert Healthware SpA, agence spécialisée dans les programmes de communication numérique et Multimedia Healthcare Communication en Italie, une des premières agences indépendantes de relations publiques. Ces deux acquisitions consolident la position de PHCG et permettent de regrouper l'expertise de Publicis sur différents canaux de communication ainsi que sur les connaissances des professionnels et des produits de santé dans le but d'optimiser les programmes de communication pour les clients du Groupe.

Le 31 octobre Publicis Groupe devient actionnaire majoritaire de Hanmer & Partners, l'une des plus grandes agences en Inde présente dans quarante deux villes, spécialisée dans le domaine des relations publiques. Cette opération, en ligne avec la volonté de Publicis Groupe de se développer dans des économies émergentes à forte croissance renforce de manière significative la présence et l'offre du réseau MS&L en Inde.

Ces opérations de croissance et ces différents accords s'inscrivent clairement dans la stratégie du Groupe devant permettre simultanément une avancée rapide dans les activités numériques, la poursuite de la croissance des services (SAMS), l'expansion du pôle achat d'espace et le développement dans les pays à forte croissance.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Compte de résultat consolidé simplifié

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	Variation 2007/2006
Revenu	4 671	4 386	6,5%
Marge Opérationnelle	779	713	9,3%
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(30)	(22)	
Perte de valeur	(6)	(31)	
Autres produits et charges non courants	3	29	
Résultat opérationnel	746	689	8,3%
Résultat financier	(78)	(50)	
Impôt sur le résultat	(201)	(192)	
Mises en équivalence	9	22	
Intérêts minoritaires	24	26	
Résultat net part du Groupe	452	443	2,0%

Revenu

Le revenu consolidé de Publicis Groupe au 31 décembre 2007 s'est élevé à 4 671 millions d'euros contre 4 386 millions pour l'exercice 2006, soit une progression de 6,5% malgré un impact négatif de 180 millions dû à l'évolution des taux de change. Hors effet de change la progression est de 11,1%.

Sur l'année, cette progression a principalement pour origine la croissance organique de 3,1% en 2007 et les variations de périmètre positives de 337 millions provenant pour l'essentiel de l'intégration de Digitas sur onze mois et de diverses acquisitions réalisées au cours de l'année.

L'année 2007 a été une année record pour Saatchi & Saatchi qui a bénéficié de nouveaux contrats (JC Penney, Wendy's, SAB Miller) ainsi que de la croissance de grands clients tels que Procter&Gamble.

Publicis Worldwide a connu une année de transition en 2007 reflétée par l'amélioration très sensible observée au second semestre renouant avec la croissance après une année 2006 difficile. Publicis Conseil fait une progression remarquable avec de nombreux gains de nouveaux contrats qui donneront leur plein effet en 2008.

Malgré une très bonne croissance hors Etats-Unis, plus particulièrement au Moyen-Orient en Amérique latine, en Espagne et en Scandinavie, Leo Burnett a continué de souffrir de la perte de budgets significatifs en 2006 (US Army et Cadillac).

Publicis Groupe Media affiche une croissance exceptionnelle dans trois régions clés, aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Starcom MediaVest Group a pour sa part engrangé des contrats globaux très importants en 2007 (Samsung) et a connu une forte croissance organique grâce à ses grands clients traditionnels. ZenithOptimedia a également vu ses revenus croître de manière importante aux Etats-Unis et en Asie. Toutes les composantes de Publicis Groupe Media ont accéléré leur développement dans les solutions numériques que ce soit au travers de la collaboration avec les sociétés acquises récemment par Publicis Groupe (Moxie, Pôle Nord ou PhoneValley) ou au travers de partenariats conclus avec les grands leaders des media interactifs ainsi qu'à travers le développement interne de grands talents.

Digitas a clairement contribué à l'enrichissement de l'offre numérique de Publicis Groupe et a eu un rôle déterminant dans le gain d'importants contrats notamment BPG ou GM (hors Europe). L'année 2007 a confirmé l'évolution de l'état d'esprit du consommateur devenu proactif et nomade ainsi que celle des réseaux mondiaux de publicité en ligne. Anticipant ces défis et afin d'augmenter encore son efficacité auprès de ses clients globaux, Digitas a élargi ses activités grâce à deux acquisitions en Europe (Business Interactif en France) et en Asie (CCG en Chine). Modem Media a fusionné avec Publicis Dialog créant ainsi Publicis Modem. Dans le secteur de la santé, Digitas a lancé Digitas Health, une agence intégrée de la prochaine génération entièrement dédiée et réunissant la plus large palette d'offres, du conseil stratégique au marketing, en passant par la création dans le numérique. Afin de suivre l'évolution des grands réseaux de la publicité en ligne (Google, Microsoft, Yahoo ! et AOL) et de mieux collaborer avec eux, Digitas a créé Prodigious Worldwide, une unité de production alliant efficacité et coûts compétitifs. Par ailleurs l'agence a créé The Global Marketing Navigator, une nouvelle génération d'outils destinés à déchiffrer en temps réel la masse d'informations générée par les campagnes numériques. Toutes ces actions ont permis à Digitas de renforcer ses liens avec ses clients et d'en conquérir de nouveaux comme Absolut, Joost, Miller Brewing Company, Samsung ou Sarah Lee.

L'année 2007 a été une année de défis pour les activités du secteur de la santé, qui a connu l'année la plus difficile depuis très longtemps avec un très faible nombre de nouvelles molécules approuvées. Malgré la conquête de nouveaux contrats, les revenus de Publicis Healthcare Communication Group (PHCG) ont été en retrait par rapport à l'année précédente, cette baisse ayant été marquée surtout chez Publicis Selling Solutions (PSS) qui a pâti des annulations de campagnes du secteur pharmaceutique, du fait de la non approbation de nouveaux lancements sur le marché et de la fin d'un contrat significatif en février 2007. Les activités de communication continuent de croître et ont bénéficié de très bons gains de budgets.

Public Relations and Corporate Communications Group (PRCC) offre une évolution des différents réseaux très contrastée en 2007 et une croissance globale faible malgré l'excellente performance du réseau MS&L.

Le revenu consolidé au quatrième trimestre 2007 a été de 1 301 millions d'euros comparé à 1 251 millions pour la même période en 2006, soit une croissance de 4,0%.

La croissance organique du quatrième trimestre a été de +4,2% (+6,3% au quatrième trimestre 2006), après une croissance de 4,6% au troisième trimestre.

La croissance organique du premier semestre était de 1,6%, soit 3,0% pour le premier trimestre et 0,5% pour le second trimestre.

Comme indiqué au long de l'année 2007, ces taux de croissance faibles au premier semestre traduisent une base de comparaison défavorable due à des budgets perdus ou arrêtés en 2006, au fait que les gains importants de contrats de l'année n'aient commencé à créer des revenus qu'au second semestre de l'année et à la poursuite de difficultés conjoncturelles dans certaines activités de la santé. Sans l'activité PHCG, la croissance organique de l'année se serait élevée à 4,3% et celle du quatrième trimestre à 6,1%.

Les taux de croissance organique en amélioration sensible sur le troisième et le quatrième trimestre confirment la bonne tenue des activités du Groupe et le retour à la croissance.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu du Groupe par zone géographique en 2006 et 2007 :

<i>en millions d'euros</i>	2007	2006	Variation	
			Globale	Organique
Amérique du Nord	1 799	1 747	3,0%	1,7%
Europe	2 016	1 842	9,4%	1,7%
Asie-Pacifique	502	471	6,6%	8,6%
Amérique latine	237	214	10,7%	8,9%
Afrique et Moyen-Orient	117	112	4,5%	11,1%
Total	4 671	4 386	6,5 %	3,1 %

Les revenus du Groupe en 2007 ont progressé sur l'ensemble des zones géographiques, et surtout dans les pays émergents (Afrique/Moyen-Orient, Amérique latine, Asie-Pacifique et Europe de l'Est) qui ont représenté ensemble 21,3 % du revenu en 2007 (24% en excluant Digitas qui opère essentiellement aux Etats-Unis), contre 21,0 % en 2006.

La croissance en Europe de l'Ouest reste faible malgré la bonne performance de Publicis Groupe Media (PGM) qui montre également une forte progression en Europe du Nord où l'on note sur l'exercice une excellente croissance de Public Relations and Corporate Communications Group (PRCC). En Europe du Sud, la plupart des activités du Groupe poursuivent une très bonne croissance en Espagne, en Italie, à l'exception de Publicis Groupe Media (PGM) restant très en deçà des attentes.

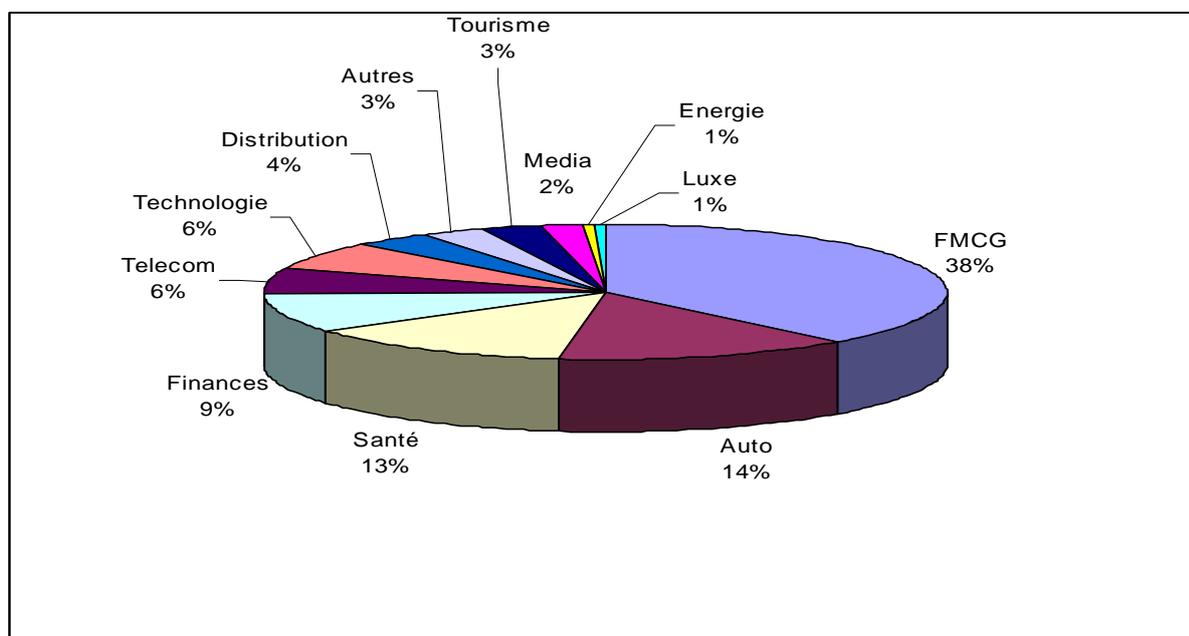
La croissance organique en Amérique latine atteint 8,9% malgré une croissance décevante au Brésil (3,7%).

L'Inde et la Russie continuent à connaître des taux de croissance organique supérieurs à 20%. La Chine pour sa part affiche une croissance de 15%.

Le revenu du quatrième trimestre 2007 se répartit géographiquement comme suit :

(en millions d'euros)	Revenu		Croissance	
	4 ^{ème} trimestre 2007	4 ^{ème} trimestre 2006	Globale	Organique
Europe	535	530	0,9%	3,1%
Amérique du Nord	521	491	6,1%	1,1%
Asie-Pacifique	142	134	6,0%	15,3%
Amérique latine	67	60	11,7%	11,1%
Afrique et Moyen-Orient	36	36	-	6,7%
Total	1 301	1 251	4,0%	4,2%

La répartition équilibrée du revenu du par grands secteurs clients conjuguée à un portefeuille clients solide et à une plus grande exposition aux économies à forte croissance permettent au groupe d'atténuer sensiblement les variations des cycles économiques.



Marge opérationnelle et résultat opérationnel

Marge opérationnelle globale

La marge opérationnelle avant amortissements, de 888 millions d'euros pour l'année 2007, progresse de 8,3% par rapport à un montant de 820 millions réalisé au cours de l'exercice 2006.

Les effets de change ont un impact négatif de 33 millions.

Les charges de personnel de 2 829 millions d'euros, comparées à 2 630 millions en 2006, sont en hausse de 7,6% pour l'ensemble de l'année, mais des progrès sensibles au deuxième semestre contiennent ces coûts à 60,6% du revenu annuel. Si l'on exclut l'impact des acquisitions et des effets de change des charges de personnel en 2007, ce ratio passe sous la barre des 60% du revenu.

Les autres coûts opérationnels, soit 954 millions d'euros en 2007 contre 936 millions en 2006, n'augmentent que de 1,9% malgré les coûts d'intégration de Digitas, résultat de progrès très sensibles, le poids relatif des frais de fonctionnement et des frais commerciaux étant en diminution (20,4% pour l'année 2007 à comparer à 21,3% pour l'année 2006).

La gestion de divers coûts, comme les divers coûts d'occupation, l'optimisation de coûts opérationnels, la réduction des coûts liés à la loi Sarbanes Oxley ainsi que l'optimisation de divers coûts de fonctionnement ont fortement contribué à l'amélioration de la marge opérationnelle.

Après une dotation aux amortissements pour l'exercice 2007 de 109 millions d'euros contre 107 millions en 2006, la marge opérationnelle atteint 779 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 9,3% comparée à 2006.

Le taux de marge opérationnelle pour l'ensemble de l'année 2007 s'élève à 16,7% en progression par rapport à un taux de marge déjà élevé de 16,3% en 2006 et avec une année d'avance sur les objectifs que le Groupe s'était fixés. Cette remarquable performance, réalisée malgré un niveau significatif de coûts d'intégration de Digitas, s'explique par les efforts continus menés en matière de gestion des coûts pour l'ensemble du Groupe et dans une moindre mesure par l'amélioration rapide de la rentabilité de Digitas.

Résultat opérationnel

Les amortissements des immobilisations incorporelles liés aux acquisitions sont en augmentation du fait de la consolidation des filiales acquises au cours de l'exercice (30 millions d'euros en 2007 contre 22 millions l'année précédente).

Une perte de valeur de 6 millions d'euros concernant principalement Fallon et une filiale de Médias & Régies Europe a été enregistrée contre 31 millions d'euros en 2006. Les produits non courants nets sont de 3 millions d'euros, provenant de cessions d'immobilisations et de participations, contre un produit de 29 millions en 2006, comprenant principalement la plus-value de cession de l'immeuble Saatchi & Saatchi sur l'Ile de la Jatte. Le résultat opérationnel s'élève à 746 millions pour l'année 2007 contre 689 millions en 2006 soit une augmentation de 8,3%.

Autres postes du compte de résultat

Le résultat financier, composé du coût de l'endettement financier net et d'autres charges et produits financiers, est une charge de 78 millions d'euros en 2007 contre une charge de 50 millions en 2006. Cette hausse est essentiellement imputable au coût de financement de l'acquisition de Digitas (1,3 milliard de dollars payés fin janvier 2007).

La charge d'impôt de l'année 2007 est de 201 millions d'euros, soit un taux effectif d'imposition de 30%, conforme à l'objectif du Groupe, contre 192 millions payés en 2006, représentant un taux effectif de 30,2%.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est de 9 millions d'euros comparé à 22 millions l'année précédente (2006 incluait la quote-part du Groupe dans iSe, soit 7 millions d'euros, contre moins d'1 million en 2007).

Les intérêts minoritaires se sont élevés à 24 millions d'euros contre 26 millions l'année précédente. Le résultat net, part du Groupe, s'élève à 452 millions d'euros, en progression de 2% par rapport au résultat net part du Groupe de 443 millions réalisé en 2006.

Le bénéfice net par action courant (tel que défini dans la note 9 des comptes consolidés) s'est élevé à 2,28 euros et à 2,11 euros par action en dilué, marquant des progressions de

respectivement 5,6% et 5,0%. Le bénéfice par action s'est élevé à 2,18 euros et le bénéfice par action dilué à 2,02 euros, faisant ressortir des progressions de 3,3% et 2,5% respectivement.

Bilan et Trésorerie

Bilan simplifié

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Autres goodwills et incorporels	2 110	1 778
Goodwill Bcom3	1 631	1 755
Goodwill Digitas	631	-
Autres immobilisations	662	673
Impôts courant et différé	(116)	(116)
Besoin en fonds de roulement	(1 300)	(1 137)
Total de l'actif	3 618	2 953
Capitaux propres	2 198	2 080
Intérêts minoritaires	27	27
	2 225	2 107
Provision LT / CT	556	625
Endettement financier net	837	221
Total du passif	3 618	2 953
Endettement net/capitaux propres (y compris intérêts minoritaires)	0,38	0,10

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont passés de 2 080 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 2 198 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La variation nette des capitaux propres depuis la clôture de l'exercice précédent est une augmentation de 118 millions d'euros. Cette augmentation est essentiellement due au résultat de l'exercice (452 millions d'euros), net de dividendes versés (92 millions d'euros) ; en partie compensée par l'effet négatif sur les capitaux propres des rachats d'actions propres (nets de cession) effectués pendant l'exercice (162 millions d'euros) ainsi que celui également défavorable des variations de change (211 millions d'euros). L'acquisition de Digitas ainsi que celle de Digitas France (ex Business Interactif) ont contribué à l'augmentation des capitaux propres au travers de la valorisation des plans de stock options Digitas existants à l'acquisition (65 millions d'euros) et de l'augmentation de capital réalisée pour rémunérer les apports de titres Digitas France (65 millions d'euros). Les intérêts minoritaires s'élèvent à 27 millions d'euros, identiques à ceux du 31 décembre 2006.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dettes financières (long et court terme)	2 112	2 114
Juste valeur du dérivé sur couverture d'investissement net ⁽¹⁾	39	25
Juste valeur des dérivés sur prêts / emprunts intragroupe ⁽¹⁾	(1)	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 313)	(1 920)
Endettement financier net	837	221

(1) Présentés en « Autres créances et actifs courants » et « Autres dettes et passifs courants » au bilan consolidé.

L'endettement financier net est passé de 221 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 837 millions d'euros au 31 décembre 2007 : cette augmentation de l'endettement net est la conséquence de l'utilisation de la trésorerie disponible pour financer l'acquisition de Digitas (1,3 milliard de dollars).

Le ratio dette nette / fonds propres est ainsi passé de 0,10 au 31 décembre 2006 à 0,38 au 31 décembre 2007. La dette nette moyenne du Groupe au 31 décembre 2007 était de 1 207 millions d'euros contre 652 millions d'euros au 31 décembre 2006. Si l'on exclut l'effet de l'acquisition de Digitas, la dette nette moyenne ressort à 461 millions d'euros, soit une amélioration de 175 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 798 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 593 millions en 2006. Le besoin en fonds de roulement a connu une amélioration de 106 millions d'euros, qui est à comparer à une dégradation de 21 millions d'euros en 2006. L'impôt payé a été de 197 millions d'euros au 31 décembre contre 229 millions d'euros au 31 décembre de l'année précédente principalement du fait de la baisse de l'impôt payé aux US et des effets de change. Les intérêts payés se sont élevés à 87 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 85 millions d'euros l'année précédente, les intérêts encaissés ressortant à 51 millions contre 74 millions en 2006.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement comprennent les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les acquisitions nettes d'immobilisations financières et les acquisitions et cessions de filiales. Le montant net des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspond à une utilisation de trésorerie de 1 079 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre une utilisation de 99 millions l'année précédente. Les investissements en immobilisations (nets) ont été limités à 77 millions d'euros contre 48 millions d'euros en 2006 qui incluaient le produit de la vente de l'immeuble Saatchi & Saatchi sur l'île de la Jatte. Les acquisitions de filiales nettes de cessions ont représenté un investissement de 996 millions d'euros dont la plus grande partie correspond à la trésorerie nette décaissée pour l'acquisition de Digitas (779 millions d'euros) et Business Interactif (69 millions d'euros). Les autres acquisitions nettes de cessions (SAS UK, Pharmagistics, McGinn, Phonevalley...) ont représenté un décaissement de 58 millions d'euros, des paiements d'earn-out et buy-out ont également été réalisés pour un montant de 90 millions d'euros au total.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les dividendes versés, la variation des emprunts et les opérations sur les actions propres et Bons de Souscription d'Actions (BSA) émis par la société. Les opérations de financement se sont traduites par un besoin de 238 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 350 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En 2007, ce besoin provient en grande partie des acquisitions d'actions propres, nettes des cessions réalisées suite aux levées d'options et y compris les opérations d'achat/vente du contrat de liquidité, qui ont représenté un investissement net de 162 millions d'euros. Les dividendes représentent également une part importante de ce besoin, avec 92 millions de dividendes versés en 2007 contre 66 millions en 2006.

L'important besoin de 2006 avait été généré par le rachat des BSA pour 200 millions d'euros et par des remboursements d'emprunts (essentiellement Oceane 2018, suite à l'exercice partiel du put par certains porteurs en janvier) pour 50 millions d'euros.

Au total, la position de trésorerie du Groupe nette des soldes créditeurs de banques a diminué de 601 millions d'euros, principalement du fait des acquisitions (en particulier Digitas) et du rachat d'actions propres, contre une augmentation de 5 millions d'euros l'année précédente.

FREE CASH FLOW

Le free cash flow du Groupe, hors variation de BFR, augmente fortement (+8,8%), passant de 565 millions d'euros en 2006 à 615 millions en 2007.

Le free cash flow est un indicateur utilisé par le Groupe pour mesurer les liquidités provenant de l'activité après prise en compte des investissements en immobilisations, mais avant les opérations d'acquisition ou de cession de participations et avant les opérations de financement (y compris le financement du besoin en fonds de roulement). Le tableau ci-dessous présente le calcul du free cash flow du Groupe (hors variation du besoin en fonds de roulement) :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2007	31 décembre 2006 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie générés par l'activité	798	593
Investissements en immobilisations (net)	(77)	(49)
Free cash flow	721	544
Neutralisation de la variation du BFR	(106)	21
Free cash flow hors variation du BFR	615	565

⁽¹⁾ Le Free cash flow (hors variation du besoin en fonds de roulement) publié pour l'année 2006 était de 544 millions d'euros. Du fait du reclassement des frais de restructuration payés dans la variation du besoin en fonds de roulement et de l'exclusion des variations d'immobilisations financières des investissements, il a été porté à 565 millions d'euros.

PUBLICIS GROUPE (Société-mère du Groupe)

Le revenu de Publicis Groupe est composé exclusivement de loyers immobiliers et de « *management fees* » pour services d'assistance aux filiales du Groupe. Il s'est élevé à 22 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit un montant équivalent à celui de 2006.

Les produits financiers se sont élevés à 235 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 229 millions d'euros en 2006.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 26 millions d'euros contre 24 millions d'euros l'année précédente, tandis que les charges financières sont passées de 107 millions d'euros l'an passé à 251 millions d'euros. L'augmentation est essentiellement due à une dotation aux provisions sur actions propres de 40 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2007 ainsi qu'à des pertes de change (90 millions d'euros). Ces pertes sont partiellement compensées en 2007 par des gains de change (56 millions d'euros). La perte de change nette ressort ainsi à 34 millions d'euros, et résulte essentiellement de la perte de change latente sur le prêt de 977,25 millions de dollars consenti à MMS USA Holdings, cette perte étant sans effet sur le compte de résultat consolidé du Groupe. Depuis le 28 novembre 2007 ce prêt est couvert par un emprunt en dollars d'un montant équivalent permettant de ne plus constater d'écart de conversion.

Le résultat courant avant impôts ressort en conséquence de ce qui précède en perte de 17 millions d'euros contre un bénéfice courant avant impôts de 123 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel net de 2007 s'élève à 160 millions d'euros résultant principalement de la plus-value d'apport des titres détenus dans Publicis USA Holdings et MMS USA Holdings à Publicis Groupe Investissements (159 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel 2006 était une perte de 180 millions d'euros, comprenant d'une part une moins-value de 200 millions d'euros relative au rachat de près de 80% des bons de souscription d'actions émis à l'occasion de l'acquisition de Bcom3 et d'autre part la plus-value de cession de l'immeuble de l'Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine d'un montant de 20 millions d'euros.

Après prise en compte d'un effet fiscal « positif » (crédit d'impôt) de 20 millions d'euros provenant de l'intégration fiscale française (contre 17 millions en 2006), le résultat net de Publicis Groupe SA, société-mère du groupe, s'est établi à 164 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre une perte de 39 millions d'euros au 31 décembre 2006.

EVENEMENTS RECENTS

Le début de l'année 2008 est prometteur. Depuis le 1^{er} janvier le Groupe a enregistré 1,3 milliards d'euros en new-business. Parmi les principaux budgets remportés il convient de citer Yoplait, L'Oréal (achats médias France), Slendertone, BT, EADS Crest.

Le 22 janvier Publicis Groupe et Google rendaient public leur accord de collaboration. Cette collaboration, engagée depuis plus d'un an se fonde sur une vision partagée de l'utilisation des nouvelles technologies pour le développement de la publicité dans l'univers numérique. Cette collaboration que les partenaires n'ont pas souhaitée exclusive vient enrichir des partenariats établis avec plusieurs leaders dans le domaine des media interactifs. Cette approche unique permet des progrès remarquables dans l'identification et la mesure des impacts de campagnes publicitaires, de répondre avec précision aux besoins spécifiques des annonceurs en dessinant notamment des profils de consommateurs de plus en plus élaborés.

Le 31 janvier le Groupe a annoncé l'acquisition d'Act Now, leader du conseil en développement durable apportant ainsi une expertise qui permettra aux entreprises de mieux appréhender le sujet capital du développement durable dans toutes ses dimensions, économiques, environnementales, sociales et culturelles.

Le 6 février Publicis Groupe a annoncé l'acquisition de La Vie est Belle, agence dont l'offre repose sur la publicité, les relations publiques, l'événementiel et la communication en ligne. La nouvelle agence issue de la fusion de La Vie est Belle et Paname prendra le nom de Full Player.

SMG et ZenithOptimedia Group, à travers Zed Digital ont été classées en 2007, respectivement dans les dix et trois premières agences media interactives parmi les 450 agences faisant l'objet d'un classement mondial (RECMA).

PERSPECTIVES

Au terme d'une année 2007 caractérisée par une entrée décisive dans le monde du numérique, le renforcement en Chine et en Inde il faut retenir de cette période une évolution de l'organisation du Groupe lui permettant de préserver une souplesse de plus en plus nécessaire dans un monde en pleine évolution : comportement des consommateurs, paysage médiatique, univers technologique et bien entendu les annonceurs. Ces derniers sont confrontés à de nouveaux défis qui sont autant d'opportunités pour nous qui avons su nous préparer à ce monde nouveau.

De nouvelles organisations accompagnent la stratégie de Publicis qui est de répondre à tous les besoins des annonceurs dans un monde en changement, que ce soit en valorisant les marques ou en enrichissant le lien privilégié avec les consommateurs. Ceci est rendu possible, d'une part par la tradition de Publicis dans la publicité, dans l'art de créer le contenu qui crée le lien, mais aujourd'hui également par la capacité du Groupe à précéder les nouveaux besoins de ses clients et les attentes des consommateurs.

C'est avec confiance que nous abordons un futur proche incertain, peut-être plus difficile, du moins pour une période à court terme qui pourrait voir certaines économies majeures ralentir. Les résultats de l'année 2007 démontrent la solidité du groupe et sa capacité à améliorer ses résultats tout en gagnant de nouveaux contrats dans un contexte heurté, constituant ainsi la preuve de sa « résilience ».

Ces excellents résultats confortent Publicis dans ses objectifs de croissance à court terme et à moyen terme.

INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2007 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2007 telles qu'approuvées par l'Union Européenne

Retraitement des périodes antérieures

Le classement des coûts de revient des espaces publicitaires livrés mais non encore facturés a été précisé et harmonisé dans le Groupe. Ces coûts sont présentés en "Clients et comptes rattachés" par contrepartie des "dettes fournisseurs et comptes rattachés".

Principes et méthodes des comptes sociaux annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2007 sont établis conformément au Plan Comptable Général et dans le respect des textes légaux et réglementaires en vigueur en France.

Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'exercice 2007 sont restées inchangées par rapport à celles utilisées pour établir les comptes de l'exercice précédent.

Prises de participations dans des sociétés ayant leur siège en France

Par application de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'au second semestre 2007, Publicis Groupe SA a pris le contrôle à 100% de la société Business Interactif (devenue depuis Digitas France), société cotée sur l'Eurolist, pour une valeur de 131 052 000 euros. Cet investissement a été réalisé à hauteur de 68 148 milliers d'euros en numéraire et à hauteur de 62 904 000 euros en actions Publicis Groupe par le biais d'une offre publique mixte qui faisait suite à l'acquisition d'un premier bloc de contrôle. Le 28 décembre 2007, Publicis Groupe a cédé Digitas France à sa filiale Multi Market Services France Holdings, qui détient l'ensemble des participations françaises.

Tableau des filiales et des participations au 31 décembre 2007

Ce tableau est annexé au présent rapport (annexe 1).

Composition du capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 80 954 941,60 euros et était divisé en 202 387 354 actions de 0,40 euro de nominal.

Au cours de l'exercice 2007, les levées d'options de souscription ont généré une augmentation de capital de Publicis Groupe SA de 90 788 euros. Au second semestre 2007, le troisième remboursement des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) a donné lieu à une augmentation de capital d'un montant de 624 851,60 euros et l'apport des actions Digitas France a induit une augmentation de capital de 755 610,40 euros.

Distribution de dividendes

Conformément à nos engagements pris de progressivement augmenter la part des profits distribués sous forme de dividendes, nous vous proposons une augmentation de 20 % du dividende unitaire soit 0,60 euro contre 0,50 euro l'année dernière.

Le bénéfice de l'exercice 2007 étant de 163 693 180 euros, nous vous proposons de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 211 134 euros et à la distribution aux actions pour un montant de 121 432 412 euros (représentant 0,60 euro x 202 387 354 actions, incluant les actions propres, arrêtées au 31 décembre 2007), le solde sera porté au compte report à nouveau pour un montant de 42 049 634 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 alinéa 4 du Code de Commerce, le montant du dividende correspondant aux actions propres à la date de la mise en paiement sera affecté au report à nouveau.

Si vous acceptez l'affectation proposée, le dividende net serait de 0,60 euro par action de 0,40 euro de nominal et serait éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques. Il serait mis en paiement le 25 juillet 2008.

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2004 : 0,30 euro par action de 0,40 euro de nominal éligible à l'abattement de 50 % pour les personnes physiques.
- 2005 : 0,36 euro par action de 0,40 euro de nominal éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- 2006 : 0,50 euro par action de 0,40 euro de nominal éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (annexe 2).

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que les actionnaires possédant plus de 5 % du capital de la société, au 31 décembre 2007, sont Madame Elisabeth Badinter 9,92 % (dont en pleine propriété 3,36 %), Dentsu, Inc (8,85 %), Société en participation Dentsu-Badinter (5,32 %), Publicis Groupe SA (9,28 % d'actions propres) et Harris Associates L.P (5,09 %). Nous vous rappelons que Dentsu s'est engagé à limiter ses droits de vote à 15 % et qu'un pacte d'actionnaire a été conclu entre Madame Elisabeth Badinter et Dentsu d'une durée de 12 ans et que la Société en participation Dentsu-Badinter a été créée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre cette limitation des droits de vote à 15 %.

Participation des salariés au capital

La participation des salariés au capital social au travers de plans d'épargne d'entreprise et selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2007 n'est pas significative.

Il convient d'observer que le FCPE Publicis Groupe SA détenait, au 31 décembre 2007, 577 304 actions Publicis Groupe SA. En conséquence, les collaborateurs du Groupe Publicis détenaient, à travers le FCPE, à la même date 0,28 % du capital.

Schémas d'intéressement du personnel

Il n'existe pas de contrat d'intéressement de l'ensemble du personnel (en dehors de la participation légale des salariés aux fruits de l'expansion pour les filiales françaises).

Informations sociales et environnementales données en application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce

Le groupe a toujours demandé à chacun de ses collaborateurs de respecter les exigences juridiques et réglementaires des pays où ils exercent. Il souhaite s'assurer un développement durable, en s'appuyant sur une vision qui lui permette de se développer au-delà du délai de visibilité économique immédiate.

Le groupe est par conséquent attentif aux performances sociales et aux principes de gouvernement d'entreprise, qui lui permettront ce développement durable.

Par ailleurs, le secteur d'activité dans lequel le Groupe opère ne présente pas de risques environnementaux, et ne rend pas nécessaire la création d'un comité ad hoc.

En ce qui concerne plus spécialement les dispositions de l'article R 225-104 du Code de commerce, il convient d'observer que la société Publicis Groupe SA exerce une activité de holding avec un nombre de salariés limité à trois et que les autres renseignements visés par cet article ne sont pas significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Description des principaux risques et incertitudes

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 et 6 du Code de commerce, nous vous faisons une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée ou exposée. Cette description est annexée au présent rapport (annexe 3).

Récapitulatif des délégations en cours de validité

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, il est joint au présent rapport, un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L. 225-129-2 (annexe 4).

Options de souscription ou d'achat d'actions

Ces informations font l'objet d'un rapport spécial du Directoire (article L. 225-184, alinéa 1).

Actions propres

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 4 juin 2007, dans sa dixième résolution, a autorisé le Directoire à procéder à l'achat ou à la vente par la Société de ses propres actions en vue des objectifs suivants :

- 1) l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable,
- 2) la remise d'actions pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital,
- 3) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital,
- 4) l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou toute autre disposition applicable,
- 5) l'annulation des actions ainsi acquises,
- 6) la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ce programme est également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10% du nombre des actions composant le capital social et dans la limite de l'enveloppe globale maximale de 500 millions d'euros.

Le prix unitaire maximum d'achat a été fixé à 49 euros et le prix unitaire minimum de vente à 21 euros, étant précisé que ces prix ne sont pas applicables au rachat d'actions utilisées pour satisfaire l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou des levées d'options, le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire étant alors déterminés conformément aux dispositions spécifiques applicables.

L'Assemblée générale a décidé que la Société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois a mis fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à celle précédemment accordée par l'Assemblée générale de la Société du 7 juin 2006. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une mise en ligne sur le site de l'AMF et sur celui de Publicis Groupe le 28 juin 2007.

Au cours de l'année 2007 aucune action n'a été acquise par Publicis Groupe SA au titre des premier, deuxième, troisième et sixième objectifs prévus par la dixième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2007.

Au titre du contrat de liquidité conclu auprès de la banque Rothschild, la Société a procédé à l'acquisition de 2 041 296 actions au cours moyen d'achat de 34,43 euros et a cédé 1 493 796 actions au cours moyen de vente de 34,98 euros. Au titre du programme de rachat d'actions hors contrat de liquidité, la Société a procédé, par l'intermédiaire de la Deutsche Bank à qui elle a confié mandat jusqu'au 30 novembre 2007, à l'acquisition de 6 396 490 actions au cours moyen d'achat de 31,63 euros.

Dans le cadre des autorisations de rachat par la Société de ses propres actions à concurrence de 10% du capital, données par les précédentes Assemblées générales des actionnaires, Publicis Groupe détient, au 31 décembre 2007, 18 786 943 actions (9,28% du capital de Publicis Groupe), dont 547 500 actions au titre du contrat de liquidité auprès de la banque Rothschild, pour un prix de revient global de 522 261 908 euros et un prix moyen unitaire de 27,80 euros.

Le 27 février 2008, le Directoire, avec l'assentiment préalable du Conseil de Surveillance et conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 4 juin 2007 dans sa onzième résolution, a décidé de réduire le capital social de 80 960 941,60 euros à 77 760 941,60 euros divisé en 194 402 354 actions de 0,40 euros de valeur nominale chacune, par annulation de 8 000 000 d'actions auto-détenues par la Société.

L'autorisation donnée le 4 juin 2007, d'une durée de 18 mois, prendra fin le 3 décembre 2008. Ainsi, aux termes de la 19^{ème} résolution, nous vous proposons de bien vouloir autoriser votre Directoire, dans le cadre d'un nouveau programme, à acheter des actions de la société pendant une nouvelle durée de 18 mois et dans la limite maximale de 10 % (en ce compris les actions déjà acquises) du nombre total des actions composant le capital social, le Directoire étant autorisé à modifier les conditions de ce nouveau programme en cas d'évolution de la législation. Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne pourra excéder trente six (36) euros par action, et que le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à dix huit (18) euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Les objectifs de ce rachat pourront être par ordre de priorité les mêmes que ceux mentionnés, ci-dessus, lors la précédente autorisation du 4 juin 2007. L'enveloppe globale maximale de cette autorisation est fixée à cinq cent millions d'euros. Le programme de rachat pourra être poursuivi même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres

ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

Emission d'actions nouvelles ou d'instruments financiers

Emission d'actions nouvelles et/ou d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de la Société

- 1) Sur délégation de compétence donnée par l'Assemblée générale du 9 janvier 2002, sous ses septième et huitième résolutions, le Directoire, le 18 janvier 2002, a procédé à une émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (dites OCEANE 2018) d'un montant de 690 000 000 d'euros (hors prime) et d'une durée de 16 ans. Cet emprunt se compose de 17 624 521 obligations de 39,15 euros (représentant une prime de 35% par rapport au cours de référence de l'action Publicis Groupe SA au moment de l'émission), émises au pair, et portant intérêt au taux de 1 % l'an. Les obligations sont remboursables en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant égal au pair majoré d'une prime de remboursement de 34,59 %. Ces obligations ont été partiellement remboursées à hauteur de 62,36 % en février 2005 et 6,52 % en février 2006 ramenant la dette globale à 215 millions d'euros. Les obligations restantes seront remboursées totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée, soit par rachat en bourse, soit par offres publiques d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 janvier 2007. Les porteurs d'obligations auront la faculté de demander le remboursement anticipé les 18 janvier 2010 et 2014. De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 18 janvier 2007, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 125% du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 18 janvier 2002 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la société, des actions nouvelles ou existantes.

- 2) Le 8 juillet 2003, le Directoire a procédé, conformément à la délégation qui lui a été donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée du 18 juin 2002, sous ses treizième et quatorzième résolutions, à une émission d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (dites OCEANE 2008) de la société d'un montant de 671 999 977 euros et d'une durée de 5 ans. Cet emprunt se compose de 23 172 413 obligations de 29 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 0,75 % l'an. Ces obligations seront remboursées au pair, à leur date d'échéance, le 17 juillet 2008. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 juillet 2003. De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 15 décembre 2005, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 130% du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 26 août 2003 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions remises pourront être, au choix de la société, des actions nouvelles ou existantes.

Emissions d'obligations avec bons de souscription d'actions (OBSA) et d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE)

Ces émissions ont été réalisées dans les termes économiques et financiers décrits dans la note d'opération visée par la COB le 16 mai 2002 et approuvés par les actionnaires de Publicis Groupe SA en Assemblée du 18 juin 2002 dans les dix neuvième et vingtième résolutions. L'emprunt obligataire à bons de souscription d'actions (OBSA) émis le 24 septembre 2002, d'une durée de 20 ans, a été remis en paiement d'une partie des actions Bcom3. Il était représenté par 2 812 500 obligations de 305 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros. A chaque obligation sont attachés 10 bons donnant droit à souscrire à tout moment dans la période allant du 24 septembre 2013 au 24 septembre 2022 une action Publicis au prix de 30,5 euros par paiement intégral en numéraire à la souscription. La partie obligataire des OBSA a été rachetée en septembre 2004. Les bons de souscription d'actions (BSA) ont été détachés. Dans le cadre de son offre publique clôturée le 14 février 2006, Publicis Groupe SA a racheté, 22 107 049 bons de souscription d'actions, soit près de 80% des bons en circulation, pour un montant total de 199 millions d'euros. Cette opération a permis de supprimer 22 millions d'actions potentielles qui auraient dû être émises en cas d'exercice des bons. Après cette opération, 5 602 699 bons de souscription restent en circulation. Publicis Groupe SA est engagée à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 5 602 699 actions de 0,40 euro de nominal avec 30,1 euros de prime.

Un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE) a été également émis le 24 septembre 2002 au terme d'une émission réservée. Cet emprunt obligataire d'une durée de 20 ans, remis en paiement d'une partie des actions Bcom3, est représenté par 1 562 500 ORANE de 549 euros de nominal, soit un montant total de 857 812 500 euros. Suite au remboursement des trois premières tranches en septembre 2005, 2006 et 2007, cet emprunt a été réduit à 714 674 milliers d'euros. Au 31 décembre 2007, il reste 1 562 129 ORANE de 457,50 euros nominal, donnant droit à recevoir 15 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'au 1^{er} septembre 2022, soit un total de 23 431 935 actions à émettre. Corrélativement, la valeur unitaire de chaque ORANE sera réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances. Elles portent intérêt de 0,82% du nominal. Cet intérêt a été revu pour la deuxième fois à l'occasion de l'échéance du 1er septembre 2008, sur la base de 110% de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices ; le nouveau coupon, fixé pour la période septembre 2007/septembre 2010, représente un intérêt annuel de 1,69 %. Conformément au contrat d'émission, Publicis Groupe SA a procédé le 1^{er} septembre 2007 au remboursement prévu des ORANE en remettant une action nouvelle pour chaque ORANE détenue. Pour ce faire, Publicis Groupe SA a augmenté son capital de 1 562 129 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro et ce, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2002 dans sa 20ème résolution.

Rémunérations et avantages consentis aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article 233-16 du Code de commerce est indiquée ci-après. Cette rémunération comprenant, pour certains mandataires sociaux, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la

rémunération totale est signalé. La rémunération globale est exprimée en euros. Les montants indiqués sont les montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Rémunérations (en euros) versées durant l'exercice 2007 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

	Rémunération brute totale 2007 dont :	Partie fixe	Partie variable ⁽⁹⁾	Jetons de présence ⁽⁹⁾	Avantages en nature ⁽¹⁰⁾	Rémunération brute totale 2006 dont :	Partie fixe
Membres du Directoire							
Maurice Lévy ⁽⁶⁾	3 600 000	900 000	2 700 000			3 300 000	900 000
Claudine Bienaimé ⁽²⁾	1 119 833	180 000	939 833			463 200	180 000
Jack Klues ⁽¹⁾	1 842 339	730 700	1 096 050		15 589	1 831 252	797 210
Kevin Roberts ⁽¹⁾⁽⁷⁾	3 001 313	730 700	2 246 903		23 710	3 647 994	797 210
Bertrand Siguier	1 634 788	400 000	1 234 788			661 953	400 000
Membres du Conseil de Surveillance							
Elisabeth Badinter	232 939	182 939		50 000		227 939	182 939
Sophie Dulac	30 000			30 000		20 000	
Robert Badinter ⁽¹¹⁾	10 000			10 000		20 000	
Michel David-Weill	45 000			45 000		35 000	
Henri-Calixte Suaudeau	50 000			50 000		45 000	
Monique Bercault	35 000			35 000		25 000	
Hélène Ploix	70 000			70 000		55 000	
Gérard Worms	70 000			70 000		55 000	
Amaury de Seze	30 000			30 000		15 000	
Simon Badinter ⁽¹⁾⁽⁸⁾	397 055	191 443	166 539	30 000	9 073	344 956	153 064
Michel Cicurel	40 000			40 000		45 000	
Robert L. Seelert ⁽¹⁾⁽³⁾	5 000			5 000		299 724	239 163
Felix G. Rohatyn	25 000			25 000		10 000	
Yutaka Narita	25 000			25 000		20 000	
Tateo Mataka	15 000			15 000		15 000	
Michel Halpérin ⁽⁴⁾	20 000			20 000		-	-
Léone Meyer ⁽⁵⁾	25 000			25 000		-	-
TOTAL	12 323 267	3 315 782	8 384 113	575 000	48 372	11 137 018	3 649 586

⁽¹⁾ Rémunération déterminée et versée en dollars US. La conversion en euro est effectuée au cours moyen de 1 \$ = 0,73070 € en 2007 et de 1 \$ = 0,79721 € en 2006.

⁽²⁾ Fin de mandat et fin du contrat de travail le 31 décembre 2007. La partie variable 2007 inclut l'indemnité de mise à la retraite et l'indemnité compensatrice de congés payés calculées conformément à la Convention Collective Nationale des Entreprises de la Publicité (soit respectivement 863 056 euros et 21 732 euros pour Bertrand Siguier, 629 333 euros et 10 500 euros pour Claudine Bienaimé).

⁽³⁾ Fin de mandat le 7 juin 2006.

⁽⁴⁾ Nomination à compter du 2 mars 2006.

⁽⁵⁾ Nomination à compter du 7 juin 2006.

⁽⁶⁾ La partie fixe 2006 inclut 100 000 euros dus au 31 décembre 2006, versés en 2007.

⁽⁷⁾ La partie variable inclut un versement annuel de pension conformément au contrat.

⁽⁸⁾ Principaux critères de la partie variable : évolution des résultats de Médias & Régies Europe (2006) ; à partir de 2007 : la croissance du résultat opérationnel de Médias et Régies Europe, par rapport au budget et aux objectifs.

⁽⁹⁾ Montant versé en 2007 au titre de l'exercice 2006 (sous réserve des notes (2) et (7)).

⁽¹⁰⁾ Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.

⁽¹¹⁾ Fin de mandat le 2 mars 2006.

Les conditions de collaboration des membres du Directoire sont fixées par le Conseil de Surveillance après qu'il ait entendu les recommandations du Comité de Rémunération. La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature), et une partie variable, définie par référence au salaire fixe. Le montant de la partie variable (« bonus ») est fonction de la performance annuelle et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, liés aux résultats de la Société ; le niveau d'atteinte des objectifs est évalué par le Comité de Rémunération à l'issue de l'exercice. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant. Les principaux critères de détermination de la rémunération variable des membres du Directoire pour les exercices 2006 et 2007 ont été les suivants :

- Monsieur Maurice Lévy : la croissance organique du revenu, et le taux de résultat net du Groupe, comparés à ceux des trois premiers Groupes mondiaux de communication ; la consolidation des nouvelles structures et la poursuite du déploiement du Groupe ;
- Monsieur Kevin Roberts : la croissance du résultat opérationnel de Saatchi & Saatchi, par rapport au budget et aux objectifs. Au bonus annuel 2006 versé en 2007 s'est ajouté un versement annuel de pension en application d'engagements pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, repris dans le contrat en cours décrit plus loin ;
- Monsieur Jack Klues : la croissance du résultat opérationnel de Publicis Groupe Media, par rapport au budget et aux objectifs ;
- Monsieur Bertrand Siguier : l'atteinte d'objectifs qualitatifs, dans les secteurs qui lui sont confiés, en particulier ceux du partenariat avec Dentus, du marketing sportif, développement des activités du Groupe en Afrique, notamment) ;
- Madame Claudine Bienaimé : l'atteinte d'objectifs qualitatifs dans ses fonctions de Secrétaire Général du Groupe.

Dans le cadre de l'enveloppe globale maximum des jetons de présence votée par l'Assemblée générale des actionnaires, il a été versé en 2007 à chacun des membres du Conseil de Surveillance un montant de 5 000 euros pour chacune des réunions à laquelle il a assisté en 2006. Un montant de 5 000 euros a été versé à chacun des membres du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération pour chacune des réunions à laquelle il a assisté en 2006.

Montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2007

Le 12 février 2008, après avoir entendu les recommandations du Comité de Rémunération, le Conseil de Surveillance a fixé comme suit la rémunération variable à verser en 2008 aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2007 : Monsieur Kevin Roberts : 2 400 000 \$; Monsieur Jack Klues : 1 800 000 \$; Monsieur Bertrand Siguier : 587 000 euros ; Madame Claudine Bienaimé : 461 000 euros.

Le 17 mars 2008, après avoir entendu les recommandations du Comité de Rémunération, le Conseil de Surveillance a fixé la rémunération variable au titre de l'exercice 2007 à verser en 2008 à Monsieur Maurice Lévy à 2 500 000 euros.

Il en résulte que la rémunération brute des membres du Directoire au titre de l'année 2007, comparée à celle au titre de l'année 2006, est la suivante :

Rémunérations (en euros) au titre des exercices 2007 et 2006 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

	Total au titre de 2007 dont :	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature ⁽⁴⁾	Total au titre de 2006 dont :	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature ⁽⁴⁾
Membres du Directoire								
Maurice Lévy	3 400 000	900 000	2 500 000		3 600 000	900 000	2 700 000	
Claudine Bienaimé ⁽²⁾	1 280 833	180 000	1 100 833		483 200	180 000	303 200	
Jack Klues ⁽¹⁾	2 061 549	730 700	1 315 260	15 589	2 006 638	797 210	1 195 815	13 613
Kevin Roberts ⁽¹⁾⁽³⁾	3 439 732	730 700	2 685 322	23 710	3 169 668	797 210	2 354 958	17 500
Bertrand Siguier ⁽²⁾	1 871 788	400 000	1 471 788		750 000	400 000	350 000	

⁽¹⁾ Rémunération déterminée et versée en dollars US. La conversion en euro est effectuée au cours moyen de 1 \$ = 0,73070 € en 2007 et de 1 \$ = 0,79721 € en 2006.

⁽²⁾ Fin de mandat et fin du contrat de travail le 31 décembre 2007. La partie variable 2007 inclut l'indemnité de mise à la retraite et l'indemnité compensatrice de congés payés calculées conformément à la Convention Collective Nationale des Entreprises de la Publicité (soit respectivement 863 056 euros et 21 732 euros pour Bertrand Siguier, 629 333 euros et 10 500 euros pour Claudine Bienaimé).

⁽³⁾ La partie variable inclut un versement annuel de pension conformément au contrat.

⁽⁴⁾ Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.

Les fonctions opérationnelles de Messieurs Kevin Roberts, Jack Klues et Robert L. Seelert font l'objet de contrats conclus avec les filiales considérées, dont les principaux termes sont les suivants :

- Le contrat conclu pour la période 2005-2008 avec Monsieur Roberts (ainsi qu'un autre contrat lié au premier conclu avec une société de *consulting* détenue par Monsieur Roberts) prévoit que s'il est mis fin du fait de la société au contrat avant son terme normal et dans certaines circonstances, sous certaines conditions, la société pourrait être amenée à lui verser une somme égale au total de : 120% de son salaire fixe annuel, le coût annuel des avantages divers dont il bénéficie et le montant annuel maximum du bonus auquel il peut avoir droit. Par ailleurs, à la fin du contrat et sous certaines conditions, il sera dû à Monsieur Roberts un bonus différé calculé sur la base de 200 000 dollars par année de collaboration effective à partir du 1^{er} janvier 2005.
De plus, sur la période 2005-2009, en lieu et place de contrats de retraite complémentaire prévus au moment de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, l'engagement a été pris de verser à Monsieur Roberts une rente annuelle payée comptant sur la période 2005-2009 pour un montant total maximum de 6 133 000 dollars. Sur ce total, une somme de 3 825 000 dollars est directement conditionnée par sa présence dans le Groupe sur la période octobre 2005-décembre 2008, et serait réduite *pro-rata-temporis* dans le cas où Monsieur Roberts quitterait le Groupe avant la fin de cette période.
- Le contrat conclu avec Monsieur Klues à effet au 1^{er} juillet 2004 prévoit que s'il est mis fin du fait de la société au contrat dans certaines circonstances, la société pourrait être amenée à lui verser une somme égale à sa rémunération totale annuelle (salaire fixe + bonus de base).

Dans le cadre de la fixation des conditions de rémunération de Monsieur Lévy à compter de 2003, il a été prévu d'une rémunération complémentaire conditionnelle de Monsieur Lévy qui ne sera versée qu'à la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de la Société et en échange d'un engagement de présence d'au moins sept années et demi à partir du 1er janvier 2003 et d'une obligation de non concurrence de trois ans. La rémunération conditionnelle

différée sera égale au total cumulé des rémunérations variables (ou bonus) qu'il aura acquises pendant la période écoulée depuis le 1er janvier 2003.

Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire (loi TEPA)

Au début de l'année 2008, le Comité de Rémunération a examiné la conformité à la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA ») des contrats ou engagements pris par la Société ou par ses filiales au bénéfice des membres du Directoire et a fait ses recommandations au Conseil de surveillance qui a apporté auxdits contrats ou engagements les amendements nécessaires, dont avis sera donné aux Commissaires aux comptes en tant que conventions réglementées (soumises, lorsque la loi TEPA le requiert, à l'approbation de l'Assemblée Générale). Postérieurement au dépôt du Document de Référence, il a été donné, comme indiqué ci-dessus, avis aux Commissaires aux comptes des conventions réglementées dans les termes suivants :

« A la suite du renouvellement du mandat de Président du Directoire de Publicis Groupe SA de M. Maurice Lévy, des mandats de membre du Directoire de MM. Kevin Roberts et Jack Klues, et de la nomination de MM. David Kenny et Jean-Yves Naouri en qualité de membres du Directoire de cette société, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération, a révisé les engagements contractuels existants relatifs aux éléments de rémunération, indemnités ou avantages susceptibles de leur être dus à la cessation de leur mandat et fonctions, afin notamment de mettre ces engagements en conformité avec la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007, dite « Loi TEPA ».

Lors de sa réunion du 17 mars 2008, le Conseil de Surveillance a adopté ou autorisé les conventions suivantes :

A) Engagements de la société en faveur du Président du Directoire :

Il est rappelé que lors de sa séance du 9 décembre 2003, dans le cadre de la fixation des conditions de rémunération du Président du Directoire à compter de 2003, le Conseil de Surveillance a décidé d'une rémunération complémentaire conditionnelle qui ne lui sera versée qu'à la cessation de ses fonctions, en échange d'un engagement de présence d'au moins sept années et demi à compter du 1^{er} janvier 2003 et du respect d'une obligation de non-concurrence d'une durée de trois ans. Ces conditions ont fait l'objet d'une convention du 22 novembre 2004 toujours en vigueur après le renouvellement du mandat du Président du Directoire à effet du 1^{er} janvier 2008.

A compter du 17 mars 2008, les dispositions de la convention du 22 novembre 2004 relatives à ladite rémunération conditionnelle différée sont désormais les suivantes :

I. - Rémunération conditionnelle différée

A la cessation de ses fonctions de Président du Directoire, M. Maurice Lévy recevra une rémunération différée égale au montant total brut de la part des bonus annuels acquise par lui depuis 2003 au titre des deux composantes de type quantitatif de ces bonus, dites « bonus quantitatifs », telles que définies dans la convention du 22 novembre 2004, c'est-à-dire :

a) la part de bonus liée à la croissance organique et au taux de résultat net consolidé total du Groupe Publicis, comparés à ceux du « Top Tier » (Omnicom, WPP, IPG). La part de bonus liée à chacun de ces deux critères peut atteindre au maximum 75% de la rémunération fixe ;

b) la part de bonus liée au bénéfice net consolidé de Publicis Conseil S.A. et de ses filiales, versée au titre des fonctions de Président Directeur Général de Publicis Conseil S.A. conformément aux conditions définies par le Conseil d'administration de cette société.

Le versement de la rémunération différée définie ci-dessus est subordonné à la réalisation des conditions de performance et de durée de présence, indépendantes et cumulatives, suivantes :

1. Condition de performance :

La rémunération différée définie ci-dessus sera versée à condition que le montant moyen annuel des « bonus quantitatifs » acquis par M. Maurice Lévy au titre des trois dernières années complètes de son mandat de Président du Directoire soit au moins égal à 75 % de la moyenne générale (les trois dernières années du mandat incluses) des « bonus quantitatifs » annuels acquis par M. Maurice Lévy au titre des années 2003 et suivantes.

Si la moyenne au titre des trois dernières années complètes du mandat est inférieure à 25 % de la moyenne générale, il n'y aura pas de rémunération différée.

Si la moyenne au titre des trois dernières années complètes du mandat est comprise entre 25 % et 75 % de la moyenne générale, la rémunération différée sera calculée proportionnellement entre 0 et 100 % par la règle de trois.

2. Condition de durée de présence :

La rémunération différée est la contrepartie de l'engagement de M. Maurice Lévy de rester en fonctions pendant une durée d'au moins neuf années à partir du 1^{er} janvier 2003. En conséquence, M. Maurice Lévy aura droit au versement de cette rémunération différée, telle que calculée ci-dessus, à condition de ne pas démissionner de son mandat de Président du Directoire de la Société Publicis Groupe SA avant la fin de ce mandat le 31 décembre 2011.

La cessation des fonctions en raison de la maladie ou de l'invalidité, le décès, un départ volontaire à la suite d'un changement d'actionnaire de référence du Groupe ne seront pas considérés comme une démission.

En cas de départ après le 31 décembre 2011, quelle qu'en soit la raison et sous réserve de la réalisation des conditions de performance, le versement de la rémunération différée sera dû.

II. - Convention de non-concurrence

M. Maurice Lévy s'interdit, pendant les trois ans qui suivront la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Publicis Groupe SA, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une entreprise exerçant son activité dans le secteur de la communication publicitaire, et plus généralement avec une entreprise concurrente de Publicis, ni de prendre une participation chez un concurrent de Publicis.

En contrepartie du respect de cet engagement, M. Maurice Lévy percevra une somme totale égale à 18 mois de rémunération globale brute (part fixe et part variable maximum telles qu'actuellement définies). Cette somme lui sera versée par avances mensuelles égales. Ces avances devront être restituées par M. Maurice Lévy en cas de non-respect de l'engagement.

Ce versement, parce qu'il constitue la rémunération d'un engagement de non-concurrence, n'a pas à être soumis à des critères de performance.

B) Engagements de Publicis Groupe SA ou de sociétés qu'elle contrôle en faveur des autres membres du Directoire :

- M. Kevin Roberts

Indemnités éventuelles de fin de contrat

Aux termes des contrats en cours conclus entre les sociétés Saatchi & Saatchi North America Inc., Saatchi & Saatchi Limited et M. Kevin Roberts, s'il est mis fin aux dits contrats à l'initiative du Groupe Publicis de manière anticipée « sans juste motif », ou si M. Kevin Roberts y met fin « pour juste motif », M. Kevin Roberts pourrait avoir droit à une somme égale à 120% de sa rémunération annuelle fixe, à laquelle s'ajouteraient 100% de son bonus annuel maximum, le maintien pendant un an de sa protection sociale et le droit d'exercer les options de souscription et/ou d'achats d'actions et de conserver les actions gratuites qui lui auront été consenties.

Ces sommes et avantages ne seront intégralement dus que si le montant moyen annuel des bonus acquis par M. Kevin Roberts au titre des trois années précédant la cessation de ses fonctions est au moins égal à 75% de son « bonus cible ». Si le montant moyen annuel est inférieur à 25% du « bonus cible », aucune somme ni avantage ne sera dû. Si le montant moyen annuel est compris entre 25% et 75% du « bonus cible », les versements et avantages seront calculés proportionnellement entre 0 et 100% par la règle de trois.

- M. Jack Klues

I. - Indemnités éventuelles de fin de contrat

Aux termes du contrat en cours entre les sociétés Publicis Groupe SA, Starcom Mediavest Group, Inc. et M. Jack Klues, s'il est mis fin au dit contrat à l'initiative du Groupe Publicis de manière anticipée « sans juste motif », M. Jack Klues pourrait avoir droit à une somme égale à un an de sa rémunération annuelle fixe, à laquelle s'ajouteraient 100% de son « bonus cible » annuel, le maintien pendant un an de sa protection sociale, l'assistance pendant au plus un an d'un cabinet d'« outplacement », et le droit d'exercer les options de souscription et/ou d'achats d'actions et de conserver les actions gratuites qui lui auront été consenties.

Ces sommes et avantages ne seront intégralement dus que si le montant moyen annuel des bonus acquis par M. Jack Klues au titre des trois années précédant la cessation de ses fonctions est au moins égal à 75% de son « bonus cible ». Si le montant moyen annuel est inférieur à 25% du « bonus cible », aucune somme ni avantage ne sera dû. Si le montant moyen annuel est compris entre 25% et 75% du « bonus cible », les sommes et avantages seront calculés proportionnellement entre 0 et 100% par la règle de trois.

II. - Convention de non-concurrence

En vertu d'un accord signé en juin 1997 applicable à tous les cadres dirigeants de Leo Burnett Company, Inc. (employeur de M. Jack Klues à l'époque), toujours en vigueur après le renouvellement de son mandat de membre du Directoire à effet du 1^{er} janvier 2008, M. Jack Klues, s'il part à son initiative à la retraite dès l'âge de 55 ans ou s'il est mis à la retraite à compter de 57 ans, pourra bénéficier chaque année, pendant 5 ans, d'une somme égale à 30% de sa dernière rémunération annuelle (fixe plus bonus), ainsi que d'une partie de ses avantages

sociaux, à condition de respecter notamment un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation de 5 ans.

Ces sommes et avantages, parce qu'ils constituent la rémunération d'un engagement de non-concurrence, n'ont pas à être soumis à des critères de performance.

- M. David Kenny

Indemnités éventuelles de fin de contrat

Aux termes du contrat conclu entre les sociétés Publicis Groupe SA, Digitas Inc et M. David Kenny, s'il est mis fin au dit contrat à l'initiative du Groupe Publicis de manière anticipée « sans juste motif », M. David Kenny pourra avoir droit au maintien de sa couverture médicale pendant une durée maximale de deux ans. Il aura le droit d'exercer les options de souscription et/ou d'achats d'actions et de conserver les actions gratuites qui lui auront été consenties.

Ces avantages ne seront intégralement dus que si le montant moyen annuel des bonus acquis par M. David Kenny au titre des trois années précédant la cessation de ses fonctions est au moins égal à 75% de son « bonus cible ». Si le montant moyen annuel est inférieur à 25% du « bonus cible », aucune somme ni versement et avantage ne sera dû. Si le montant moyen annuel est compris entre 25% et 75% du « bonus cible », les avantages seront déterminés proportionnellement entre 0 et 100% par la règle de trois.

- M. Jean-Yves Naouri

Indemnités éventuelles de fin de contrat

Aux termes des accords en vigueur entre la société Publicis Groupe Services et M. Jean-Yves Naouri, s'il est mis fin « sans juste motif » à son mandat de membre du Directoire de Publicis Groupe SA, celui-ci pourra avoir droit, s'il ne conserve pas de fonctions salariées au sein du Groupe Publicis, à un an de rémunération globale brute (part fixe et part variable maximum) et au droit d'exercer les options de souscription et/ou d'achats d'actions et de conserver les actions gratuites qui lui auront été consenties.

Ces sommes et avantages ne seront intégralement dus que si le montant moyen annuel des bonus acquis par M. Jean-Yves Naouri au titre des trois années précédant la cessation de ses fonctions est au moins égal à 75% de son « bonus cible ». Si le montant moyen annuel est inférieur à 25% du « bonus cible », aucune somme ni avantage ne sera dû. Si le montant moyen annuel est compris entre 25% et 75% du « bonus cible », les sommes et avantages seront calculés proportionnellement entre 0 et 100% par la règle de trois. »

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007

	Nombre d'options attribuées / souscrites ou achetées	Type d'options (*)	Prix moyen (en euros)	Date limite de levée	Plan
Options consenties entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007					
Monsieur Maurice Lévy	-				
Monsieur Kevin Roberts	-				
Monsieur Bertrand Siguier	-				
Monsieur Jack Klues	-				
Madame Claudine Bienaimé	-				
Options levées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007					
Monsieur Maurice Lévy	195 500	S	10,24	2008	9 ^e tranche
Monsieur Kevin Roberts	-				
Monsieur Bertrand Siguier	6 000	S	10,24	2008	9 ^e tranche
Monsieur Jack Klues	-				
Madame Claudine Bienaimé	3 000	S	5,63	2007	7 ^e tranche

Le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux restant à lever au 31 décembre 2007 est de 2 599 418 options (dont 950 000 conditionnelles dans le cadre du Plan 2006-2008 dit «LTIP II») au prix moyen de 27,69 euros.

Le Groupe n'a pas provisionné de somme significative au titre du respect des ses engagements en matière de retraite ou d'avantages similaires pour les membres du Directoire pendant l'exercice 2007, à l'exception des provisions relatives aux engagements décrits au chapitre 15.1 et à la note 29 des comptes consolidés. Le montant global des provisions réalisées par le Groupe au titre de l'exercice 2007 pour couvrir l'ensemble des dispositions concernant les avantages dont bénéficient les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire postérieurement à leur mandat et sur le long terme, en ce compris les pensions de retraite ou autres avantages similaires qui leur sont consentis ainsi qu'aux dirigeants, s'élève à 22 millions d'euros.

Mandats et fonctions

Le 4 décembre 2007, le Conseil de Surveillance réuni sous la présidence de Madame Elisabeth Badinter a examiné la composition du Directoire de Publicis Groupe, composé de cinq membres dont la durée des mandats est, conformément à la loi, de quatre ans. Le Conseil a décidé le renouvellement des mandats de Messieurs Kevin Roberts, Jack Klues et Maurice Lévy, ce dernier étant également reconduit dans ses fonctions de CEO et de Président du Directoire. Les mandats de Monsieur Bertrand Siguier et de Madame Claudine Bienaimé n'ayant pas été renouvelés compte tenu de leur départ à la retraite, le Conseil a procédé à la nomination de deux nouveaux membres : David Kenny, CEO de Digitas et Jean-Yves Naouri, Directeur Général Adjoint- Opérations, Publicis Groupe.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2007 et les cinq dernières années est en annexe 5 du présent rapport.

Renouvellement et nomination de certains membres du Conseil de surveillance (de la 14^{ème} à la 18^{ème} résolution)

Les mandats de Messieurs Tateo Matakai, Yutaka Narita, Michel David-Weil et Michel Halperin arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire annuelle.

Il est soumis à votre vote le renouvellement du mandat de Messieurs Tateo Matakai et Michel Halperin en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013. En outre, il vous est proposé de nommer Madame Claudine Bienaimé et Monsieur Tatsuyoshi Takashima en qualité de nouveaux membres du Conseil de surveillance pour une durée également de six années. Madame Claudine Bienaimé, née le 23 novembre 1939, a été membre du Directoire de Publicis Groupe SA jusqu'au 31 décembre 2007, vous trouverez, en annexe 5, les mandats et fonctions qu'elle exerce ou a exercé au sein du Groupe Publicis et en dehors du Groupe. Elle détient 63 298 actions Publicis Groupe. Monsieur Tatsuyoshi Takashima, né le 1^{er} janvier 1944, est diplômé de la Faculty of Letters, Keio University, il intègre Dentsu Inc. en 1966. Après avoir exercé des fonctions de cadre supérieur au sein de Dentsu Inc, il est nommé, en juin 1997, Executive Director au Conseil d'Administration de Dentsu Inc. puis Managing Director, Senior Managing Director et Executive Vice President, en juin 2004. Il est nommé Président et COO de Dentsu Inc en juin 2007. Vous trouverez, en annexe 5, ses mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années. A ce jour, Monsieur Takashima ne détient pas d'actions Publicis Groupe SA. Mais conformément à l'article 13 V des statuts, il deviendra possesseur, ultérieurement, d'au moins deux cents actions Publicis Groupe SA.

Conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce (6^{ème} résolution)

Le rapport spécial des Commissaire aux comptes fait mention du pacte conclu entre Publicis Groupe SA et Dentsu Inc., le 30 novembre 2003, approuvé au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

Conventions réglementées visées à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce (de la 7^{ème} à la 13^{ème} résolution)

Il s'agit de l'approbation des conventions mentionnées plus haut au chapitre « Rémunérations et avantages consentis aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance » à la rubrique « Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions des membres du Directoire (loi TEPA) » et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 7^e résolution : convention portant sur l'engagement de non concurrence applicable lors de la cessation des fonctions de Président du Directoire de la Société de Monsieur Maurice Lévy et la rémunération fixée en contrepartie de cet engagement.
- 8^e résolution : convention portant sur l'engagement de non concurrence applicable lors de la cessation des fonctions de Monsieur Jack Klues au sein du Groupe Publicis et la rémunération fixée en contrepartie de cet engagement.
- 9^e résolution : convention portant sur la rémunération, les indemnités ou avantages qui seront dus à Monsieur Maurice Lévy lors de la cessation de son mandat de Président du Directoire de la Société.
- 10^e résolution : conventions portant sur la rémunération, les indemnités ou avantages qui pourraient être dus directement ou indirectement à Monsieur Kevin Roberts, membre du Directoire, lors de la cessation de ses fonctions au sein du Groupe Publicis.

- 11^e résolution : convention portant sur la rémunération, les indemnités ou avantages qui pourraient être dus à Monsieur Jack Klues, membre du Directoire, lors de la cessation de ses fonctions au sein du Groupe Publicis.
- 12^e résolution : convention portant sur la rémunération, les indemnités ou avantages qui pourraient être dus à Monsieur David Kenny, membre du Directoire, en raison de la cessation de ses fonctions au sein du Groupe Publicis.
- 13^e résolution : convention portant sur la rémunération, les indemnités ou avantages qui pourraient être dus à Monsieur Jean-Yves Naouri, membre du Directoire, lors de la cessation de son mandat de membre du Directoire de la Société.

Décisions sur les demandes d'autorisation à consentir par l'Assemblée générale au Directoire

Nous vous demandons d'autoriser votre Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts, à procéder à certaines opérations financières.

Les autorisations ou délégations de compétence de l'Assemblée portent sur :

1) L'achat d'actons propres et éventuellement leur annulation (19^{ème} et 20^{ème} résolutions)

L'autorisation donnera la faculté au Directoire à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital (Cf. paragraphe actions propres du présent rapport) et, pour une période de 26 mois, dans la limite de 10 % du capital autorisée par la loi et par périodes de 24 mois, à réduire, le cas échéant, le capital social par annulation de tout ou partie des actions Publicis Groupe SA détenues par la Société dans le cadre du programme d'achat présenté et par les programmes d'achat antérieurs.

Ces autorisations mettront fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplacent celles précédemment accordées par les dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale de la Société du 4 juin 2007.

2) L'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (21^{ème} résolution)

Cette délégation de compétence donnera la faculté au Directoire, pour une durée de vingt six mois, à procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 444-3 du Code du travail.

Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou valeurs mobilières diverses réalisées sera de deux millions huit cent mille (2 800 000) euros et que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de quarante millions (40 000 000) d'euros fixé à la vingt et unième résolution de l'Assemblée générale en date du 4 juin 2007.

Le prix de souscription sera dans les conditions fixées par l'article L. 443-5 du Code du travail, application d'une décote maximum de 20% sur la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Toutefois, le Directoire, s'il le juge opportun, pourra réduire ou supprimer la décote afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres à émettre dans le cadre de cette délégation, et aux titres auxquels donneraient droit ces valeurs mobilières, sera supprimé.

Cette nouvelle délégation privera d'effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à compter de la présente Assemblée, la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte le 4 juin 2007 dans sa dix-neuvième résolution.

3) *L'augmentation de capital réservée à des catégories de bénéficiaires (22^{ème} résolution)*

Cette nouvelle délégation de compétence permettra au Directoire de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans un délai de dix-huit mois, d'un montant nominal maximal deux millions huit cent mille (2 800 000) euros, il s'imputera sur le plafond visé ci-dessus 2) portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés du groupe adhérents à un plan d'épargne entreprise et sur le plafond global fixé à la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières, et aux valeurs mobilières auxquelles donneraient droit ces valeurs mobilières, sera supprimé au profit des catégories de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Publicis liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 444-3 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe Publicis.

Le prix d'émission de chaque action de la Société sera fixé par le Directoire par application d'une décote maximum de 20% sur la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant le prix de souscription de l'augmentation de capital ou, en cas d'augmentation de capital concomitante à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne, le prix de souscription de cette augmentation de capital. Toutefois, le Directoire, pourra s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

4) *L'attribution gratuite d'actions aux salariés (23^{ème} résolution)*

Cette autorisation donne au Directoire la possibilité de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres ou certaines catégories d'entre eux, du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 5 % du capital social à la date de la décision d'attribution par le Directoire. Le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions (40 000 000) d'euros ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée et qu'il s'imputera sur le montant

du plafond global de quarante millions (40 000 000) d'euros fixé à la vingt et unième résolution de l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. Toutefois, l'attribution des actions sera définitive avant le terme de ladite période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant à leur classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale. Le Directoire pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Toutefois, par exception au principe posé ci-dessus, l'attribution des actions de la Société aux bénéficiaires non-résidents fiscaux français ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de quatre ans, étant précisé que le Directoire aura la possibilité, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du code de la sécurité sociale, de décider l'attribution définitive et immédiate des actions, et les bénéficiaires non-résidents fiscaux français des actions de la Société ne seront pas soumis à une obligation de conservation des actions de la Société qui seront librement cessibles dès leur attribution définitive.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans cette dernière hypothèse, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires des dites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des bénéficiaires à la partie des réserves, bénéfices ou primes ainsi incorporés.

Le Directoire pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois. Cette nouvelle autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 aux termes de sa vingt-unième résolution.

5) La faculté d'utiliser les autorisations données par l'Assemblée en cas d'offre publique visant la Société (24^{ème} résolution)

En outre, nous sollicitons votre autorisation, pour une durée de dix-huit mois, afin de faire usage en cas d'offre publique visant les titres de la Société, dans les conditions prévues par l'article L. 233-33 du Code de commerce, des autorisations qui seront consenties aux termes des vingtième à vingt troisième résolutions par la présente Assemblée générale ainsi que celles consenties aux termes des 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} résolutions par l'Assemblée générale du 4 juin 2007.

Modification statutaire : article 11 V « Délibération », du sous-titre Directoire (25^{ème} résolution)

Nous vous proposons de modifier le V de l'article 11 des statuts « Délibération », du sous-titre Directoire, ainsi rédigé : « Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence ou la représentation de la majorité des membres en exercice est nécessaire et suffisante. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. » par le texte suivant : « Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence, la participation par tout moyen de visioconférence, téléconférence, ou la représentation de la majorité des membres en exercice est nécessaire et suffisante. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou

participants par visioconférence ou téléconférence, ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante sauf s'il s'agit du Président du Directoire ». Cette modification a pour but de permettre aux membres du Directoire de participer, et de voter, à distance aux réunions du Directoire par des moyens de télécommunication. En outre, le Président du Directoire pourra avoir voix prédominante lors du vote des décisions du Directoire.

* * *

Evénements postérieurs à la clôture

Le Directoire après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance a décidé de procéder, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 4 juin 2007 dans sa onzième résolution, à l'annulation de 8 millions d'actions de la Société que celle-ci détient.

* * *

Nous vous demandons, avec l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2007 et des opérations résumées dans les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et de sa Présidente ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2007 et de distribuer un dividende ;
- de donner quitus aux membres du Directoire pour leur gestion au cours de l'année 2007 ;
- de donner quitus aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2007 ;
- de délibérer en application de l'article L 225-86 du Code de commerce ;
- de délibérer en application de l'article L 225-90-1 du Code de commerce
- de renouveler les mandats de deux membre du Conseil de Surveillance ;
- de nommer deux nouveaux membre du Conseil de Surveillance ;
- de constater l'arrivée à échéance de deux mandats de membre du Conseil de Surveillance ;
- d'autoriser le rachat par la Société de ses propres actions et éventuellement de les annuler par voie de réduction de capital ;
- d'autoriser le Directoire en vue de procéder :
 - à une augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
 - à une augmentation de capital réservée à des catégories de bénéficiaires ;
 - à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe ;
- d'autoriser le Directoire à faire usage des délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- de modifier l'article 11 V des statuts ;
- de donner pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tel est l'objet des résolutions soumises à votre approbation.

Le Directoire

ANNEXE 1

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007

(Chiffres en milliers d'euros, sauf pour les capitaux propres déclarés dans la monnaie locale)

A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Publicis Groupe

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	% de participation	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1- Filiales									
Publicis Groupe Investments B.V. Prof. W.H. Keesomlaan 12 1183 DJ Amstelveen Pays-Bas	69 742	5 985 160	100,00	5 375 438	5 375 438	0	0	1 579 597	29 320
MMS France Holdings 133, Champs-Élysées 75008 Paris SIREN 444 714 786	114 607	110 862	99,61	248 670	248 670	0	0	28 362	22 831
Médias et Régies Europe 9/11 rue Blaise Pascal 92 200 Neuilly sur Seine SIREN 353 938 905	24 150	12 012	99,99	25 508	25 508	0	15 074	1 868	30 026
Metrobus 9/11 rue Blaise Pascal 92 200 Neuilly sur Seine SIREN 327 096 426	1 840	22 596	32,30	17 508	17 508	0	149 087	2 574	1 938
2- Participations									
Europe 1 Immobilier 26bis, rue François 1er 75008 Paris SIREN 622 009 959	1 050	4 942	10,00	1 959	1 959	0	11 527	(34)	0

B) Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	292 282	5 375 438	2 996	0
- nette	292 282	5 375 438	2 996	0
Montant des prêts accordés	900	0	0	0
Montant des dividendes encaissés	60 334	34 148	0	0

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS DE PUBLICIS GROUPE SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	80 955	79 484	78 844	78 188	78 151
Nombre d'actions émises	202 387 354	198 709 229	197 109 010	195 471 061	195 378 253
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par exercice d'options de souscription attribuées	75 500	310 510	361 470	441 440	525 080
- Par l'exercice de bons de souscription d'actions ⁽¹⁾	5 602 699	5 602 699	-	-	-
- Par conversion d'obligations ⁽²⁾	52 088 682	53 650 811	56 362 527	68 921 934	68 921 934
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 498	20 898	25 574	31 011	17 914
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	203 161	(39 537)	143 611	417 618	(559 520)
Impôts sur les bénéfices (crédit)	(20 454)	(17 293)	(33 554)	(1 857)	(8 399)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	163 693	(38 996)	254 045	418 108	25 677
Résultat distribué ⁽³⁾	121 432	91 954	66 137	54 722	50 803
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,10	(0,11)	0,90	2,15	(2,82)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,81	(0,20)	1,29	2,14	0,13
Dividende attribué à chaque action	0,60	0,50	0,36	0,30	0,26
Personnel (en milliers d'euros sauf effectif)					
Effectif moyen des salariés	3	3	3	9	9
Montant de la masse salariale	4 075	2 951	1 938	2 550	3 183
Montant des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 568	1 370	671	699	1 561

⁽¹⁾ les BSA (bons de souscriptions d'actions) n'ont pas été pris en considération les années 2005 et antérieures car leur cours d'exercice de 30,5 euro était sur ces périodes supérieur au cours de bourse de l'action Publicis

⁽²⁾ il a été retenu comme hypothèse que des actions nouvelles seront émises tant dans le cadre du remboursement des Oceanes que des Oranes

⁽³⁾ estimation sur la base des actions existant au 31 décembre 2007, y compris les actions propres

ANNEXE 3

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

(Article L. 225-100 alinéa 4 et 6 issu de l'Ordonnance n° 2004-1382)

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des comptes consolidés du Groupe figurant dans le présent document, doivent être pris en compte, avant toute décision d'investissement dans les actions ou instruments financiers de Publicis Groupe. Chacun des risques évoqués peut avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe ainsi que sur son cours de bourse. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur le Groupe. La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Le secteur de la publicité et de la communication : un secteur extrêmement concurrentiel

Le secteur de la publicité et de la communication est extrêmement concurrentiel et devrait le rester. Les concurrents du Groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés locaux ou régionaux. De nouveaux acteurs tels que les intégrateurs de systèmes, les spécialistes de la conception et de l'exploitation des bases de données, les entreprises de télémarketing et les sociétés du secteur de l'Internet disposent désormais de solutions techniques qui répondent à certaines problématiques de marketing et de communication auxquels doivent faire face les clients. Le Groupe est en concurrence avec ces entreprises et ces agences tant pour conserver ses clients actuels que pour conquérir de nouveaux clients et de nouveaux budgets. L'accentuation de la pression concurrentielle pourrait influencer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

Une conjoncture économique défavorable peut influencer négativement l'activité du Groupe

Le secteur de la publicité et de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général et il est sensible aux variations d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements publicitaires. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur de la publicité et de la communication que dans d'autres secteurs, notamment du fait que nombre d'entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant leur budget de communication afin de préserver leurs objectifs de rentabilité. C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et les résultats pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique qui se dégraderait, sur un ou plusieurs marchés, et par les réductions des budgets publicitaires des annonceurs.

Les lois, les réglementations ou les règles d'autodiscipline s'appliquant aux métiers du Groupe pourraient influencer sur ses activités

Le secteur de la communication dans lequel le Groupe opère est soumis à des lois, des réglementations et des pratiques d'autodiscipline. Les gouvernements, les autorités de régulation et les associations de consommateurs envisagent régulièrement d'interdire ou de

restreindre la publicité sur certains produits et services ou encore de réguler certaines activités exercées par le Groupe (comme par exemple, la Loi Sapin en France qui interdit aux agences d'acheter des espaces publicitaires pour les revendre à leurs clients, et les réglementations qui tendent à restreindre la publicité sur l'alcool ou le tabac dans la plupart des pays). L'instauration de telles restrictions pourrait nuire aux activités et aux résultats du Groupe.

Les contrats peuvent être remis en cause très rapidement

L'annonceur peut à son initiative mettre un terme avec un préavis relativement court, généralement de l'ordre de trois à six mois, au contrat qui le lie à son agence de communication soit à tout moment, soit à la date anniversaire du contrat. Par ailleurs, les mises en compétition portant sur des contrats de publicité et de communication peuvent intervenir à intervalles réguliers. En outre, la tendance à la réduction progressive du nombre d'agences travaillant avec un annonceur et à la concentration des budgets publicitaires entre quelques agences de référence augmente la concurrence et le risque de perte d'un annonceur. Enfin, avec l'intensification des processus de consolidation des entreprises au niveau mondial, le risque de perte d'un annonceur à la suite d'une fusion/acquisition est devenu assez fréquent.

Une part non négligeable des revenus du Groupe provient de clients importants

Les cinq et dix principaux annonceurs du Groupe représentent respectivement environ 26% et 34% du revenu consolidé du Groupe en 2007. Un ou plusieurs de ces principaux annonceurs pourraient décider à l'avenir de recourir à d'autres agences de publicité et de communication ou de réduire leurs investissements, voire les supprimer à n'importe quel moment sans avoir à en justifier. Une réduction substantielle des dépenses de publicité et de communication des annonceurs les plus importants, voire la perte de certains de ces budgets, pourrait avoir une incidence négative sur l'activité et les résultats du Groupe.

La croissance du Groupe peut se trouver entravée en raison de la survenance de conflits d'intérêts entre annonceurs d'un même secteur

Le Groupe dispose de plusieurs réseaux, ce qui est de nature à limiter les situations de conflits d'intérêts potentiels. Toutefois, sauf accord des clients concernés, une agence ne peut pas proposer ses services à un concurrent ou à un annonceur perçu comme tel, ce qui peut limiter ses perspectives de croissance et influencer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

Des actions judiciaires pourraient être engagées contre le Groupe au motif que certains messages publicitaires de ses clients seraient mensongers ou trompeurs ou que les produits de ces clients se révéleraient défectueux

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, concurrents de ces clients, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs. Ces actions pourraient notamment porter sur les griefs suivants :

- les arguments publicitaires utilisés pour promouvoir les produits ou services de ces clients seraient mensongers ou trompeurs ;
- les produits de ces clients seraient défectueux ou pourraient causer un dommage à autrui ;

- les messages publicitaires créés pour ces clients violeraient les droits de propriété intellectuelle de tiers, les contrats conclus avec les clients stipulant généralement que l'agence est tenue de garantir l'annonceur si les publicités ou messages créés font l'objet de griefs de contrefaçon ou d'infraction aux règles de la propriété intellectuelle ou industrielle.

Les dommages et intérêts éventuels à régler, et les honoraires d'avocats pouvant découler de telles actions pourraient nuire aux perspectives, à l'activité, aux résultats et à la situation financière du Groupe dans la mesure où il ne serait pas assuré contre ces risques, ni garanti par l'annonceur. Dans tous les cas, l'image de l'agence peut se trouver entachée par de telles actions.

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs

Le secteur de la publicité et de la communication se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats. La réussite du Groupe dépend aussi très largement du talent et des compétences des créatifs, commerciaux et spécialistes média, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si le Groupe n'était plus en mesure d'attirer et de retenir de nouveaux collaborateurs de valeur, ou s'il n'était plus capable de retenir et de motiver ses collaborateurs clés, les perspectives, les activités, la situation financière et les résultats du Groupe pourraient en être significativement affectés.

Le développement par acquisitions d'entreprises ou prises de participations peut présenter des risques

Un des volets de la stratégie du Groupe vise à enrichir la palette des services offerts dans le domaine de la publicité et de la communication. Pour ce faire, il est procédé à des acquisitions et prises de participations, stratégie qui pourra se poursuivre. Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition ou de prise de participations peut être erronée. De plus, l'acquisition d'une société peut être réalisée à des conditions moins satisfaisantes que prévu et l'intégration d'une société nouvellement acquise au sein du Groupe peut s'avérer difficile ou ne pas produire la totalité des synergies et autres avantages attendus. De tels événements pourraient influencer négativement sur les résultats du Groupe.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels (marques, relations clientèle) inscrits au bilan du Groupe pour les entreprises acquises peuvent devoir être dépréciés

Des montants importants sont inscrits au bilan du Groupe au titre des écarts d'acquisition. En effet, du fait de la nature de l'activité du Groupe, les actifs les plus importants sont en général incorporels et comptabilisés en tant que tels. Le Groupe procède chaque année à une évaluation de ces écarts d'acquisition afin de déterminer s'ils ne doivent pas être dépréciés. Les hypothèses faites en vue d'estimer les résultats et les flux de trésorerie prévisionnels lors de ces réévaluations peuvent ne pas être confirmées par les résultats réels ultérieurs. Si le Groupe était amené à opérer de telles dépréciations, la perte comptable en découlant pourrait influencer négativement sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le contrôle interne peut s'avérer difficile à mettre en œuvre

Compte tenu de la multiplicité des entités juridiques qui fonctionnent de manière décentralisée, le plus souvent pour des raisons commerciales ou relationnelles, la mise en place de procédures fiables et homogènes peut se révéler plus longue que dans d'autres groupes ou d'autres secteurs. Des faiblesses qui seraient constatées au niveau de la mise en place de procédures fiables et standardisées de contrôle interne du Groupe dans des délais opportuns pourraient affecter notre capacité à enregistrer, résumer et remonter l'information financière dans les délais préconisés par les autorités de marché, ce qui pourrait influencer négativement sur les résultats du Groupe, sa situation financière et la valeur de ses titres.

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques sur des marchés émergents

Le Groupe développe des activités dans différents pays émergents. Les risques liés à l'activité dans ces pays peuvent comprendre notamment le règlement tardif des factures, la nationalisation, l'instabilité sociale, politique et économique, un risque de change accru et des restrictions au rapatriement des devises. Il est possible que l'assurance ou la couverture de ces risques s'avère impossible. En outre, dans bon nombre de ces pays, les lois et réglementations applicables aux activités commerciales peuvent être floues, arbitraires, contradictoires, appliquées de façon incohérente ou de manière rétroactive. Il est donc difficile de connaître à tout moment avec certitude les dispositions précises de ces lois et règlements. La non-conformité, réelle ou alléguée, aux lois en vigueur dans ces pays pourrait influencer négativement sur les perspectives, l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une baisse de la notation officielle du Groupe pourrait avoir des conséquences négatives

Depuis 2005, Publicis Groupe fait l'objet d'une notation. Celle-ci s'établit à BBB+ pour Standard & Poor's et à Baa2 pour Moody's Investors Service. Une dégradation éventuelle de ces notes par l'une ou l'autre des agences de notation pourrait nuire à sa capacité de lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel le Groupe pourrait emprunter à l'avenir.

Certaines dispositions statutaires pourraient rendre plus difficiles les offres publiques d'acquisition

Les statuts de la Société prévoient l'attribution de droits de vote double pour les actions détenues sous forme nominative par un actionnaire depuis au moins deux ans. L'Assemblée générale de la Société a également autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital en cas d'offre publique visant les titres de la Société, ce qui pourrait décourager, voire empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'obtention de la recommandation du Directoire. L'exercice de cette faculté est soumise au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

Exposition aux risques de taux, de change et de crédit client

Exposition au risque de taux

La répartition des dettes entre taux fixe et taux variable est décidée par la direction du Groupe et revue périodiquement en fonction de l'évolution prévisible des taux d'intérêts.

A fin 2007, la dette financière brute du Groupe (hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires) se trouve composée :

- à hauteur de 55% par des emprunts à taux fixe dont le taux moyen 2007 a été de 6,1%,
- à hauteur de 45% par des emprunts à taux variable dont le taux moyen 2007 a été de 6,0%.

L'endettement à taux variable au 31 décembre 2007, après déduction des liquidités disponibles ou placées à très court terme (trésorerie ou équivalents de trésorerie) et autres actifs financiers, fait apparaître une position excédentaire de près de 594 millions d'euros. Une variation à la hausse de 1% des taux à court terme aurait, sur cette base, un impact favorable de 6 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Une hausse de 1% des taux à court terme appliquée à la position à taux variable à court terme représente un impact favorable de 13 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Exposition au risque de change

L'évolution des cours des devises par rapport à l'euro, monnaie dans laquelle les comptes du Groupe sont présentés, est susceptible d'avoir une incidence sur le bilan et le compte de résultat consolidés du Groupe.

La répartition des revenus du Groupe par devise dans laquelle ces revenus sont réalisés est présentée ci-après :

	2007	2006	2005
Euro	23%	24%	25%
Dollar US	43%	41%	42%
Livre Sterling	10%	10%	10%
Autres	24%	25%	23%
Total des revenus	100%	100%	100%

L'impact d'une baisse de 1% du cours de l'euro par rapport au Dollar US et à la Livre Sterling serait (impact favorable) :

- de 25 millions d'euros sur le revenu consolidé 2007,
- de 5 millions d'euros sur la marge opérationnelle 2007.

Les transactions commerciales sont majoritairement effectuées dans les devises locales des pays au sein desquels elles sont réalisées. De ce fait, les risques de change en découlant sont peu significatifs et font l'objet ponctuellement d'opérations de couverture.

En ce qui concerne les opérations de prêt/emprunt intragroupe, celles-ci font l'objet de couvertures appropriées, dès lors qu'elles présentent une exposition significative nette au risque de change. Il convient toutefois de noter que la plupart des besoins de trésorerie des entités étant financés au niveau des pays dans le cadre de la centralisation de trésorerie, les opérations transfrontalières sont limitées à la fois en nombre et en durée.

Les instruments financiers dérivés utilisés sont en général des contrats de change à terme.

Exposition au risque de crédit client

Le Groupe analyse ses créances clients en se focalisant notamment sur l'amélioration de ses délais de recouvrement, dans le cadre de la gestion de son besoin en fonds de roulement renforcée par le programme « Focus on cash ».

Les dépréciations éventuelles sont évaluées sur une base individuelle et prennent en compte différents critères comme la situation du client et les retards de paiement. Aucune dépréciation n'est passée sur une base globale.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'antériorité des créances clients facturées, sur les trois derniers exercices :

<i>en millions d'euros</i>		31 décembre 2007						
Créances clients nettes	Créances non échues	Créances échues						
		Total	Jusqu'à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	Plus de 120 jours	Provisions pour dépréciation
3 835	3 152	683	447	110	48	33	120	(75)

<i>en millions d'euros</i>		31 décembre 2006						
Créances clients nettes	Créances non échues	Créances échues						
		Total	Jusqu'à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	Plus de 120 jours	Provisions pour dépréciation
3 849	2 912	937	580	156	84	45	138	(66)

<i>en millions d'euros</i>		31 décembre 2005						
Créances clients nettes	Créances non échues	Créances échues						
		Total	Jusqu'à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	Plus de 120 jours	Provisions pour dépréciation
3 824	3 011	813	464	148	69	76	132	(76)

Exposition au risque actions

Les principales lignes d'actions détenues qui sont exposées à un risque de marché significatif sont les actions propres d'une part et les titres Interpublic Group (IPG) d'autre part.

Pour les premières, une baisse de leur valeur n'aurait pas d'impact sur le résultat dans la mesure où les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres et les dotations aux provisions neutralisées.

Pour les secondes, classées en titres disponibles à la vente, une diminution de 10% de la valeur de marché de ces titres n'aurait pas d'impact sur le résultat mais aurait un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2007.

Impact d'une baisse de 10% de la valeur de marché des actions détenues par Publicis :

	Actions propres	Autres (titres IPG)
Effet sur l'actif du bilan	n/a	(3)
Effet sur les capitaux propres	-	(3)
Effet sur le résultat	-	-

Exposition au risque de liquidité

Pour faire face au risque de liquidité, Publicis dispose d'une part de disponibilités conséquentes (trésorerie et équivalents de trésorerie pour un total au 31 décembre 2007 de 1 313 millions d'euros) et d'autre part de lignes de crédit non utilisées (qui s'élèvent à 1 989 millions d'euros au 31 décembre 2007). La composante principale de ses lignes est un crédit syndiqué multi-devises de 1 500 millions d'euros, à échéance 2012 avec une option d'extension jusqu'à juillet 2014, après accord des banques. Il n'y a pas, au 31 décembre 2007, ni à la date d'arrêté des comptes annuels, d'autres lignes de crédit en cours de négociation.

Ces sommes disponibles ou mobilisables quasiment immédiatement permettent très largement de faire face à la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe, (y compris le remboursement de l'Océane 2008 si elle n'est pas convertie et les engagements de rachat de minoritaires, inclus dans la dette financière du Groupe).

Les emprunts obligataires émis par le Groupe, qui composent l'essentiel de la dette si l'on exclut les découverts bancaires, ne comportent pas de « covenants ». Les clauses d'exigibilité anticipée (« credit default events ») sont de type standard (liquidation, cessation des paiements, défaut de paiement de la dette elle-même ou de remboursement d'une autre dette d'un montant supérieur à un seuil défini) et sont applicables généralement au-delà d'un seuil de 25 millions d'euros. Les seules options de remboursement anticipé par les porteurs sont relatives à l'Océane 2018 et exerçables successivement en janvier 2010 et 2014.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

ANNEXE 4

RECAPITULATIF DES DELEGATIONS (Article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, il est joint au rapport de gestion du Directoire un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L. 225-129-2.

L'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007 de la Société :

- Dans sa douzième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions (autres que les actions de préférence), ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donner droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros, et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder neuf cent millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa treizième résolution, a délégué au Directoire, sa compétence pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission, avec appel public à l'épargne et suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions (autres que des actions de préférence), ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code du commerce. En outre, elle pourra permettre l'émission d'actions ordinaires de la Société en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra excéder neuf cent millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa quatorzième résolution, et dans la limite de 10% du capital social par an, a autorisé, pour une durée de vingt-six mois, le Directoire à émettre, par appel public à l'épargne et suppression du droit préférentiel de souscription, toutes actions ordinaires, valeurs mobilières diverses, donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en en fixant le prix d'émission, en fonction des opportunités du marché selon l'une des modalités suivantes : prix d'émission égal à la moyenne des cours de l'action Publicis

Groupe sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission ; prix d'émission égal au cours moyen pondéré de l'action Publicis Groupe sur le marché Eurolist de NYSE Euronext Paris le jour précédant l'émission avec une décote maximale de 25%.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa quinzième résolution, a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa seizième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ou à toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un autre marché réglementé relevant d'un droit étranger, et a décidé, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros.

Faisant usage de cette délégation, le Directoire a, le 19 septembre 2007, décidé l'augmentation du capital de la Société pour un montant nominal de 348 276,40 euros par l'émission de 870 691 actions nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale chacune en rémunération des actions Business Interactif apportées dans le cadre de l'offre principale et de l'offre publique d'échange subsidiaire initiée par la Société sur Business Interactif.

- Dans sa dix-septième résolution, a délégué, pour une durée de vingt-six mois, au Directoire, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Faisant usage de cette délégation, le Directoire a, le 9 juillet 2007, décidé l'augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 400 138 euros par l'émission de 1 000 345 actions nouvelles de 0,40 euro de valeur nominale chacune en rémunération de

l'apport, par les dirigeants de Business Interactif à la Société, du bloc de contrôle de 3 298 169 actions Business Interactif.

- Dans sa dix-huitième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de vingt-six mois à augmenter le nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans un délai de 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa dix-neuvième résolution, statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 443-5 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6 du Code de commerce, a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six mois, pour décider de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce. La délégation porte sur un montant nominal d'augmentation de capital de deux millions huit cent mille euros. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de quarante millions d'euros. Le prix de souscription des actions émises en vertu de la dite délégation est déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

- Dans sa vingtième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de trente-huit mois, à consentir aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales. Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non levées ne peut donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 10% du capital social. Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties, sans possibilité de décote, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution.

Le Directoire a procédé à l'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions dont les modalités font l'objet du rapport spécial prévu par les articles L.225-184 du Code de commerce.

- Dans sa vingt-deuxième résolution, a autorisé le Directoire à procéder, pour une durée de trente-huit mois, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10% du capital social et le montant nominal d'augmentation de capital réalisée

en application de la présente délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007 a fixé, dans sa vingt-et-unième résolution, le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu des délégations données au Directoire par les douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt-deuxième résolutions à un montant nominal global de quarante millions d'euros, compte tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en conséquence de l'émission des actions ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital. L'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2007 a en outre autorisé, dans sa vingt-troisième résolution, pour une durée de dix huit mois, le Directoire à faire usage des autorisations consenties aux termes des onzième à vingt-deuxième résolutions en cas d'offre publique visant les titres de Publicis Groupe, dans les conditions prévues par l'article L. 233-33 du Code de commerce.

ANNEXE 5

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

1) Exercés par les membres du directoire et du conseil de surveillance durant l'exercice 2007 et les cinq dernières années

Composition du Directoire

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
Monsieur Maurice Lévy	27 novembre 1987	31 décembre 2011	<i>Président du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président Directeur Général</i> de Publicis Conseil SA (France) • <i>Membre du Conseil Surveillance</i> de Médias & Régies Europe SA (France) • <i>Chairman & CEO</i> de Publicis USA Holdings, Inc. (Etats- Unis) * • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Fallon Group, Inc. (Etats-Unis) - MMS USA Holding, Inc. (Etats-Unis) - Zenith Optimedia Group Limited (Etats-Unis) - Publicis Canada, Inc. * • <i>Member of Management Committee</i> de Honeyshe'd LLC <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Membre du Conseil Surveillance</i> de Deutsche Bank • <i>Président</i> du Palais de Tokyo, site de création contemporaine (Association Loi 1901) (France) * <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>	Mandats énumérés ci-contre.
Monsieur Kevin Roberts	14 septembre 2000	31 décembre 2011	<i>Membre du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman et CEO</i> de Saatchi & Saatchi Campton Worldwide, Inc. (Etats-Unis) • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12) • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Saatchi & Saatchi X, Inc. (Etats-Unis) - Conill Advertising, Inc. (Etats-Unis) - Saatchi & Saatchi North America, Inc. (Etats-Unis) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Rowland Communications Worldwide, Inc. (Etats-Unis) - Red Rose Limited (Nouvelle-Zélande) - Red Rose Charitable Services Limited (Nouvelle-Zélande) - NZ Edge.com Holding Limited (Nouvelle-Zélande) - USA Rugby (Etats-Unis) 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Lion Nathan Plc - New Zealand Rugby Football Union - North Harbour Rugby Football Union
Monsieur Jack Klues	7 décembre 2004 (effet au 1 ^{er} janvier 2005)	31 décembre 2011	<i>Membre du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman</i> de Publicis Groupe Media • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12) • <i>Administrateur</i> de Starcom Worldwide SA (France) 	Néant	Néant

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> • <i>Director</i> de Starcom Worldwide SA de CV (Mexique) • <i>Chairman, oversight Board</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Leo Burnett - Starcom MediaVest Group - Digita collaboration (Insight Factory) 		
Monsieur Bertrand Siguier	17 juin 1999	31 décembre 2007	<i>Membre du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12)* • <i>Président</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Multi Market Services France Holdings SAS (France) - Global Event Management* • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Technology SA (France) - Publicis Constellation SA (France) • <i>Chairman</i> de Publicis Zone Iletisim Hizmetleri AS (Turquie) • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Canada, Inc. - Publicis Communication Limited (Nouvelle Zelande) - Publicis Hellas Advertising (Grèce) - Publicis Mojo Limited (Nouvelle Zélande) - Publicis Comunicacion Espana, SA (Espagne) - Publicis Publicidade LDA (Espagne) - Publicis Sp. z.o.o. (Pologne) - Publicis Graphics Group Holding SA (Luxembourg) - Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie) - Publicis Communication (Pty) Limited (Afrique du Sud) - Publicis Srl (Italie) - Beacon Communications kk (Japon) - Capital Advertising Private Ltd (Inde) - Welcomm Publicis Worldwide Co, Ltd (Corée) - Saatchi & Saatchi PCI Co, Ltd (Corée) • <i>Vice Chairman</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Bold Iletisim Tasarimlari Pazarlama ve Danismanlik Hizmetleri 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Gantois SA (France) - HM Editions (France) - Gaumont (France) 	Mandats énumérés ci-contre.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
				<p>Sanayi ve Ticaret AS (Turquie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Starcom Allmedia Medya Planlama Satinalma Danismanlik ve Pazarlama AS (Turquie) - Publicis Yorum Tanitim Basim ve Yayin Hizmetleri AS (Turquie) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Deputy Chairman</i> de iSe International Sports and Entertainment AG (Suisse) • <i>Représentant permanent</i> de Publicis Groupe dans Publicis Finance Services SA (France) • <i>Représentant légal</i> de Multi Market Services France Holdings dans : <ul style="list-style-type: none"> - Leo Burnett SAS (France) - Quomodo SAS (France) - Marcel SNC (France) - Global Event Management SAS * • <i>Membre du Comité de Direction</i> de Multi Market Services France Holdings SAS <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>		
Madame Claudine Bienaimé	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2007	<p><i>Membre du Directoire</i></p> <p><i>Secrétaire Général</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12)* • <i>Président</i> de Publicis Groupe Services SAS • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Conseil SA (France) - Solange Stricker ! Finincom SA (France) - Groupe ZenithOptimedia SA (France) • <i>Représentant permanent</i> de Publicis Conseil dans <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Finance Services SA (France) - Publicis EtNous SA (France) - Re:Sources France SAS (France) - Loeb & Associés SA (France) - World Advertising Movies SA (France) - Publicis Constellation SA (France) • <i>Représentant permanent</i> de Multi Market Services France Holdings SAS (France) dans <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Technology SA 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Gévelot SA (France) - P. C. M. SA (France) - Gévelot Extrusion SA (France) - Gurtner SA (France) • <i>Président Directeur Général</i> de la Société Immobilière du Boisdormant SA (France) • <i>Directeur Général Délégué</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Rosclodan SA (France) - Sopofam SA (France) • <i>Président du Comité d'Audit</i> de Gévelot SA (France) • <i>Gérant</i> de la SCI Presbourg Etoile (France) 	Mandats énumérés ci-contre.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> • <i>Membre du Comité de Direction</i> de Multi Market Services France Holdings SAS • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Publicis Groupe Investments BV (Pays-Bas) - Publicis Holdings BV (Pays-Bas) - Publicis Groupe Holdings BV (Pays-Bas) <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>		
Monsieur David Kenny	4 décembre 2007 (effet au 1 ^{er} janvier 2008)	31 décembre 2011	<i>Membre du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman et CEO</i> de Digitas • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12) • <i>Membre du Conseil d'administration</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Communication Central Ltd (Virgin Islands, British) - Communication Central Group Investment Ltd (Virgin Islands, British) - Communication Central Group Limited (Hong Kong) - Communication Central Holding Ltd (Hong Kong) - Communication Central Software Ltd (Virgin Islands, British) - Communication Central Software (HK) Ltd (Hong Kong) - Digitas France - Red Pepper Ltd (Virgin Islands, British) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Membre du Conseil d'administration</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Akamai Technologies, Inc. (Etats-Unis) - Ad Council (Etats-Unis) - Teach for America (Etats-Unis) - The Corporate Executive Board (Etats-Unis) 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que celui de <i>Membre du Conseil d'administration</i> de Sentient Air (Etats-Unis)
Monsieur Jean-Yves Naouri	4 décembre 2007 (effet au 1 ^{er} janvier 2008)	31 décembre 2011	<i>Membre du Directoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directeur Général Adjoint – Opérations</i> de Publicis Groupe • <i>Membre du Comité Exécutif</i> de Publicis Groupe (P12) • <i>Président</i> de Re:Sources France SAS • <i>Président Directeur Général</i> de Publicis Technology • <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de Publicis. Net • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Digitas France - Publicis Conseil * • <i>Director</i> de <ul style="list-style-type: none"> - MarketForward Corporation (Etats-Unis) 	Néant	Néant

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> - Lion Resources Iberia SL (Espagne) - Re:Sources Italy srl - Re:Sources Mexico SA de CV - Leo Burnett Publicidade Ltda (Brésil) <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>		

Composition du Conseil de Surveillance

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
Madame Elisabeth Badinter	27 novembre 1987	30 juin 2012	<i>Présidente du Conseil de Surveillance</i> <i>Présidente du Comité de Nomination</i> <i>Membre du Comité de Rémunération</i>	<i>Présidente du Conseil de Surveillance</i> de Médias & Régies Europe SA (France)	Ecrivain	Néant
Madame Sophie Dulac	25 juin 1998	30 juin 2010	<i>Vice-Présidente du Conseil de Surveillance</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présidente du Conseil d'administration</i> de Les Ecrans de Paris SA (France) • <i>Gérante</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Sophie Dulac Productions SARL (France) - Sophie Dulac Distributions SARL (France) • <i>Présidente</i> de Association Paris Tout Court (France) 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que celui de <i>Vice-Présidente du Conseil d'administration</i> de CIM de Montmartre SA.
Monsieur Simon Badinter	17 juin 1999	30 juin 2011	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Directoire</i> de Médias & Régies Europe SA (France) • <i>Chairman & CEO</i> de Médias & Régies America, Inc. (Etats-Unis) • <i>Président e & CEO</i> de Omni Media Cleveland, Inc. (Etats-Unis) • <i>Président</i> de Gestion Omni Media, Inc. (Canada) 	Néant	Néant

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> • <i>President & CEO du bureau de développement de Médias et Régies Europe à Cleveland (Etats-Unis)</i> • <i>Administrateur de Médiavista (France)</i> • <i>Représentant permanent de Médias & Régies Europe dans</i> <ul style="list-style-type: none"> - R.P.T.P - Métrobus Publicité SA (France) - Mediavision et Jean Mineur SA (France) • <i>Member of the Board de Onspot Digital (Etats-Unis)</i> • <i>Co-General Manager de Onspot Digital Network (Etats-Unis)</i> 		
Madame Monique Bercault	25 juin 1998	30 juin 2010	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	<i>Conseiller Technique auprès du Président du Directoire de Médias & Régies Europe</i>	Néant	Néant
Monsieur Michel Cicurel	17 juin 1999	30 juin 2010	<p><i>Membre du Conseil de Surveillance</i></p> <p><i>Président du Comité de Rémunération</i></p> <p><i>Membre du Comité de Nomination</i></p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Directoire de</i> <ul style="list-style-type: none"> - La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA (France) - Compagnie Financière Saint-Honoré SA (France) • <i>Président du Conseil d'administration de</i> <ul style="list-style-type: none"> - ERS SA (France) - Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) - Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) • <i>Président du Conseil de Surveillance de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Edmond de Rothschild Multi Management SAS (France) - Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS (France) • <i>Membre du Conseil de Surveillance de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS 	<p>Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Bolloré Investissement SA - Cir International • <i>Président du Conseil de Surveillance de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS • <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque dans</i> <ul style="list-style-type: none"> - Mobility Benefits - Edmond de Rothschild Multi Management SAS - Assurances Saint-Honoré SA - Assurances et Conseils Saint Honoré

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					<ul style="list-style-type: none"> - Assurances et Conseils Saint-Honoré SA - SIACI SA - Newstone Courtage SA • <i>Administrateur de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Banque Privée Edmond de Rothschild SA (Suisse) - Edmond de Rothschild Limited (Royaume-Uni) - La Compagnie Financière Holding Edmond et Benjamin de Rothschild SA (Suisse) - La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Suisse) - Bouygues Telecom SA - Cdb Web Tech (Italie) - Société Générale SA - Rexecode (Association) • <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque dans</i> <ul style="list-style-type: none"> - Edmond de Rothschild Asset Management SAS (France) - Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS (France) * - Edmond de Rothschild Financial Services SAS (France) - Equity Vision SA (France) - Assurances et Conseils Saint-Honoré SA (France)* - <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré dans Cogifrance SA (France)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Edmond de Rothschild Corporate Finance • <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré dans Compagnie de Conseils des Assurances Saint-Honoré</i> • <i>Membre du Conseil des Commanditaires de Rothschild & Compagnie Banque</i> • <i>Censeur de Francarep</i>

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					<ul style="list-style-type: none"> • <i>Censeur</i> de Paris-Orléans SA (France) <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>	
Monsieur Michel David-Weill	21 juin 1990	30 juin 2008	<p><i>Membre du Conseil de Surveillance</i></p> <p><i>Membre du Comité d'Audit*</i></p> <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil de Surveillance</i> de Eurazeo SA (France) • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Danone SA (France) - Banca Leonardo Group SPA (Italie) • <i>Gérant</i> de Parteman SNC (France) • <i>Associé Commandité et Gérant</i> de Partena SCS (France) • <i>Président du Comité de Nomination et de Rémunération</i> de Groupe Danone SA (France) 	<p>Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman</i> de Lazard Group LLC (Etats-Unis) • <i>Président Directeur Général</i> de Lazard Frères Banque SA • <i>Président</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Maison Lazard SAS - Malesherbes SA • <i>Managing Director</i> de Lazard Frères & CO. LLC (Etats-unis) • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Fonds Partenaires-Gestion - Rue Impériale SA - Lazard Frères Banque • <i>Associé-Gérant</i> de Lazard Frères SAS • <i>Gérant</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Parteger SNC - Partemiel SNC - BCNA SNC • <i>Liquidateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Partemiel SNC - BCNA SNC
Monsieur Michel Halpérin	2 mars 2006	30 juin 2008	<p><i>Membre du Conseil de Surveillance</i></p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Député</i> du Grand Conseil de la République et Canton de Genève • <i>Président</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Human Rights Watch, Comité International de Genève - Amis Suisses de l'Université Ben Gourion du Néguev 	<p>Mandats énumérés ci-contre ainsi que <i>Président du Grand Conseil</i> de la République et Canton de Genève</p>

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					<ul style="list-style-type: none"> • <i>Vice-Président du Conseil d'administration</i> de BNP PARIBAS SA (Suisse) • <i>Membre du Conseil</i> de la Fondation Genève Place Financière 	
Monsieur Tateo Mataka	9 septembre 2004	30 juin 2008	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman et CEO</i> de Dentsu, Inc. • <i>Representative Director</i> de Dentsu, Inc. • <i>President</i> de Japan Advertising Agencies Association • <i>Vice President</i> de Japan Marketing Association, International Advertising Association Japan Chapter • <i>Membre de</i> <ul style="list-style-type: none"> - Nippon Academy Award Association - Chambre de Commerce et d'Industrie de Tokyo • <i>Director</i> de Tokyo Broadcasting System Television, Inc. • <i>Corporate Advisor</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Broadcasting system of Niigata, Inc. - Shinetsu Broadcasting Corporation Ltd. • <i>Advisory Director</i> de Television Nishinippon Corporation • <i>Senior Corporate Advisor</i> de Iwate Broadcasting Co., Ltd. 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats de : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Member of Controlling Committee</i> de Japan Advertising Agencies Association • <i>Vice President du Comité d'organisation</i> des championnats du monde d'athlétisme IAAF en 2007 • <i>President & CEO</i> de Dentsu, Inc
Madame Léone Meyer	7 juin 2006	30 juin 2012	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i> <i>Membre du Comité de Nomination</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présidente</i> de Phison Capital, société financière et d'investissement 	Mandat énuméré ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Présidente et Membre du Conseil de Surveillance</i> des Galeries Lafayette SA

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
						<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présidente</i> de Sogefin • <i>Membre du Comité de Surveillance</i> du BHV • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Cofinoga - Lafayette Services-Laser - Monoprix • <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de Casino
Monsieur Yutaka Narita	18 juin 2002	30 juin 2008	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Principal Advisor</i> de Dentsu, Inc. • <i>Chairman</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Japan Advertising Agencies Association - Japan Audit Bureau of Circulations - Dentsu Communication Institute, Inc. • <i>Member of the Foundation Board</i> de Institute for Management Development • <i>Membre</i> de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon • <i>Membre</i> du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France • <i>Professeur émérite</i> de l'Université de Pékin • <i>Chairman of the Confederation</i> de Asia Advertising Agency Associations 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chairman et CEO</i> de Dentsu, Inc. • <i>Executive Director</i> de FM Japan Ltd
Madame Hélène Ploix	25 juin 1998	30 juin 2010	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i> <i>Membre du Comité d'Audit</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Présidente</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Pechel Industries SAS (France) - Pechel Industries Partenaires SAS (France) - Pechel Services SAS (France) 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Vice Présidente</i> de CAE International SA (France)

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Lafarge SA (France) - BNP Paribas SA (France) - Alliance Boots Plc (Royaume-Uni) * - Ferring SA (Suisse) • <i>Représentant permanent</i> de Pechel Industries <ul style="list-style-type: none"> - Aquarelle.com Group SA (France)* - Quinette Gallay SA (France) * - VBG-Dourthe Kressman SA (France)* - CAE International CS (France) * • <i>Représentant permanent</i> de Pechel Industries Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Comple Tel Europe NV (Pays-Bas) - SVP Management et Participations SA France) * • <i>Gérante</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Hélène Ploix SARL (France) - Hélène Marie Joseph SARL (France) • <i>Observateur aux CA</i> de Ypso Holding SA (Luxembourg) <p>(* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Administrateur</i> de HRF 6 SA (France) • <i>Représentant permanent</i> de Pechel Industries <ul style="list-style-type: none"> - Financière d'Or SA - Histoire d'Or SA - Co Spirit SA - Panoramet SA - IDM SA - Holding Nelson SAS - Créations Nelson SA - Homerider Systems SA - Xiring SA
Monsieur Felix Rohatyn	14 juin 2001	30 juin 2013	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> de Rohatyn Associates LLC (Etats-Unis) • <i>Vice Chairman</i> de Lehman Brothers (Etats-Unis) • <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de Lagardère Groupe SA (France) • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA (France) - French American Foundation (Etats-Unis) 	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Suez SA - Fiat Spa - Comcast Corporation - Rothschilds Continuation Holdings AG

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					<ul style="list-style-type: none"> • <i>Honorary Trustee</i> de Carnegie Hall (Etats-Unis) • <i>Trustee</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Center for Strategic and International Studies - (CSIS) (Etats-Unis) • <i>Membre de Trustee Board</i> de Middlebury College (Etats-Unis) • <i>Member Council on Foreign Relations</i> (Etats-Unis) 	
Monsieur Amaury de Seze	25 juin 1998	30 juin 2010	<p><i>Membre du Conseil de Surveillance</i></p> <p><i>Membre du Comité de Rémunération</i></p>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil de Surveillance</i> de PAI partners SAS (France) * • <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> de Carrefour SA (France) • <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de Gras Savoye SCA (France) • <i>Chairman</i> de PAI partners UK Ltd (Royaume-Uni) • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Eiffage SA (France) - Erbé SA (Belgique) - Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique) - Groupe Industriel Marcel Dassault SA (France) - PAI Europe III General Partner NC (Guernesey) - PAI Europe IV General Partner NC (Guernesey) - PAI Europe IV UK General Partner Ltd (Royaume-Uni) - PAI Europe V General Partner NC (Guernesey) - PAI partners Srl (Italie) - Power Corporation du Canada Ltd. (Canada) 	<p>Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Financière PAI SAS - Financière PAI partners SAS - PAI Management SAS - Cobepa SA • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - GIB SA - NHG SAS - Sagal SA - UGC SA - IMS SA - United Biscuits Holding Ltd. - Coparex International SA - Gepeco SA (France) - Novalis SAS (France) - Novasaur SAS (France) - Vivarte SA (France) - SAECO Spa (Italie)

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats hors Groupe au cours des cinq dernières années
					- Pargesa SA (Suisse) (* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)	
Monsieur Henri-Calixte Suaudeau	27 novembre 1987	30 juin 2012	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i> <i>Membre du Comité de Nomination</i>	Administrateur de Publicis Conseil SA	Néant	Néant
Monsieur Gérard Worms	25 juin 1998	30 juin 2010	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i> <i>Président du Comité d'Audit</i>	<i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de Médias & Régies Europe SA (France)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Vice Chairman</i> de Rothschild Europe (Pays-Bas) • <i>Senior Advisor</i> de Rothschild & Cie • <i>Administrateur</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Editions Atlas SAS (France) - Cofide SA (Italie)* • <i>Membre du Conseil de Surveillance</i> de <ul style="list-style-type: none"> - Métropole Télévision SA (France) - Paris-Orléans SA (France) * - SIACI Saint-Honoré SA (France) • <i>Censeur</i> de Ondéo Degrémont SA (France) (* Fin de mandat au cours de l'exercice 2007)	Mandats énumérés ci-contre ainsi que les mandats suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Associé Gérant</i> de Rothschild & Cie Banque • <i>Associé Gérant Commandité</i> de Rothschild & Cie • <i>Président de</i> SGIM SA

2) Exercé par monsieur Tatsuyoshi Takashima durant l'exercice 2007 et les cinq dernières années

President & COO : Dentsu Inc.

Director : J-Wave, Inc.

Executive Director : Japan Marketing Association

Temporary Committee Member

Information Economy Committee, Industrial Structure Council, Ministry of Economy, Trade and Industry of Japan